



Conseil économique et social

Distr. générale
7 juin 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quinzième session

Bangkok, 27-31 mai 2019

Compte rendu des travaux

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la session

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a élu M. Damdin Tsogtbaatar (Mongolie) président de la soixante-quinzième session le 27 mai 2019. Celui-ci a présidé l'ouverture de la session. Des messages vidéo de M^{me} Maria Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, et du Secrétaire général ont été diffusés. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de bienvenue et une déclaration de politique générale. La Princesse Maha Chakri Sirindhorn de Thaïlande a prononcé une allocution spéciale. M. Baron Divavesi Waqa, Président de Nauru, et M. Hun Sen, Premier Ministre du Cambodge, ont fait des déclarations.

Point 2 de l'ordre du jour

« Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » : débat général sur le thème de la session

2. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/75/1).

3. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après de la Commission ont fait des déclarations : Afghanistan ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Hong Kong (Chine) ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Myanmar ; Népal ; Pakistan ; Palaos ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam. Les représentantes et représentants du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Union européenne ont également fait des déclarations.

Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive

4. Dans sa déclaration de politique générale, la Secrétaire exécutive a évoqué les possibilités qui s'offraient à la région et les défis qu'elle devait relever. Elle a noté qu'il fallait mettre l'être humain au premier plan et trouver des solutions adaptées à la dynamique des populations qui transformait les sociétés et les économies de la région de manière radicale. Si l'on renforçait la connectivité durable, cela améliorerait la résilience de la région face aux tensions commerciales internationales et aurait des avantages considérables sur le plan économique. Elle a également noté que l'occasion se présentait de lutter ensemble contre la dégradation de l'environnement, la pollution et la mauvaise gestion des ressources naturelles, l'accent devant être mis sur les océans. Il était urgent que les pays de la région empêchent les risques de catastrophe de progresser plus rapidement que la résilience. Les nouvelles technologies pouvaient contribuer à transformer nos sociétés et à les rendre résilientes plus rapidement sur bien des plans, et la CESAP avait un rôle à jouer en la matière en favorisant l'échange des meilleures pratiques pour mettre les technologies numériques au service du développement durable. Elle a évoqué la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, document-cadre qui continuerait d'orienter les travaux du secrétariat.

5. La Secrétaire exécutive a en outre indiqué que la CESAP avait la possibilité de rester à même de servir son objectif grâce à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission. Il était de plus en plus important d'adopter une approche cohérente au niveau régional pour relever les défis transfrontières et renforcer les moyens de mise en œuvre, tels que le financement du développement, les données et les statistiques. La CESAP pouvait renforcer son partenariat avec les organisations sous-régionales afin de rendre leurs activités complémentaires et de faciliter l'échange de meilleures pratiques. Elle a souligné qu'elle s'engageait à travailler en étroite collaboration avec les États membres pour transformer les sociétés de la région et les rendre plus résilientes.

Table ronde de haut niveau sur le thème : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »

6. La Secrétaire exécutive a fait des observations liminaires et a présenté les principales conclusions relatives à l'étude thématique intitulée « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Une vidéo sur ce thème a été projetée.

7. Le huitième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a prononcé un discours liminaire.

8. Dans le cadre de la session de la Commission, une table ronde de haut niveau animée par M^{me} Suzanne Nam a été organisée sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Les intervenantes et intervenants étaient les suivants : M^{me} Ing Kantha Phavi (Cambodge) ; M^{me} Mereseini Vuniwaqa (Fidji) ; M. Monthian Buntan (Thaïlande) ; M^{me} Eun Mee Kim, Ewha Womans University ; M. Bambang Susantono, Banque asiatique de développement et M. Phang Yew Kiat, Chong Sing Holdings FinTech Group Limited.

9. Les participantes et participants à la table ronde ont examiné les mesures qui favorisent la disponibilité et l'accessibilité des services pour tous et donnent aux populations défavorisées les moyens de les utiliser, ainsi que

les difficultés rencontrées et les possibilités offertes s'agissant de renforcer l'inclusion et l'autonomisation des groupes défavorisés et vulnérables, notamment des femmes et des filles, des personnes handicapées, des populations rurales, des personnes âgées et des migrants.

10. M^{me} Phavi, évoquant les expériences positives de son pays, a noté que la paix et la stabilité étaient des conditions préalables au développement durable. Initialement, la priorité avait été donnée à la réduction de la pauvreté, ce qui impliquait de recenser les groupes les plus vulnérables. Cela avait conduit à mettre l'accent sur les femmes chefs de famille, les personnes handicapées et les personnes âgées aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En 2016, un important régime de protection sociale ouvert à tous avait été mis en place ; l'égalité des sexes y était prise en compte afin d'améliorer l'accès aux soins de santé et à l'éducation, notamment. Il était nécessaire d'accorder davantage d'attention aux femmes enceintes ainsi qu'à la prise en charge des personnes âgées car le pays connaissait une population vieillissante. Elle a souligné qu'il était important de ne laisser personne de côté et qu'il fallait pour cela assurer l'inclusion et l'équité et mettre davantage l'accent sur la ventilation des données, sur l'analyse des questions de genre et la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes et sur l'autonomisation économique.

11. M^{me} Vuniwaqa a souligné qu'il fallait recenser les groupes défavorisés de son pays et veiller à ce qu'un mécanisme d'aide aux personnes vulnérables reste en place, même lorsque les gouvernements changent, notamment pour que leur droit à l'eau, à l'alimentation, à un travail décent et au logement soit respecté. Une budgétisation rigoureuse était nécessaire pour tenir compte des besoins des différents organismes publics. Par exemple, après avoir ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les Fidji avaient augmenté les crédits budgétaires alloués aux personnes handicapées. Le Gouvernement intégrait la problématique femmes-hommes dans toutes ses politiques et avait lancé des projets axés notamment sur l'égalité des sexes et l'autonomisation, ce qui avait permis d'élargir considérablement l'accès aux services de base, en particulier pour les femmes. Elle a souligné la nécessité de remédier à l'absence de données ventilées et de renforcer les bureaux nationaux de statistique afin d'améliorer la situation des plus vulnérables.

12. M. Buntan a souligné qu'il importait de promouvoir des politiques favorisant l'accès de tous, car l'accessibilité fondée sur le principe de la conception universelle était un moyen de parvenir à l'inclusion, que ce soit dans le domaine des transports, des bâtiments publics, des biens et services, de l'économie numérique ou de questions technologiques plus larges. De telles politiques étaient particulièrement pertinentes dans la région où le vieillissement de la population s'accélérait et où le nombre de personnes handicapées augmentait, et elles seraient bénéfiques à d'autres groupes, comme les femmes enceintes. En outre, il a souligné qu'il importait d'investir davantage dans des infrastructures accessibles, compte tenu de la croissance économique et de l'augmentation des investissements en Asie et dans le Pacifique. Les politiques de passation des marchés publics tenant compte de la question du handicap étaient un moyen efficace de promouvoir l'accessibilité, et il appuyait les travaux analytiques que menait le secrétariat sur le sujet. Concernant le rôle de la société civile dans la promotion de l'inclusion et de l'autonomisation, il a souligné que les organisations de la société civile devraient être mieux informées de leurs droits et être reconnues légalement comme partenaires de développement par les gouvernements ; il a souligné qu'il fallait adopter des lois pour lutter contre la discrimination dont sont victimes différents groupes sociaux.

13. M^{me} Kim a noté que les responsables politiques devaient consacrer davantage de fonds à la protection sociale et qu'il faudrait également engager le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires. Les progrès scientifiques jouaient un rôle essentiel dans la réalisation de l'inclusion et de l'égalité. Or, la recherche et le développement étaient concentrés dans les pays développés et faisaient défaut là où on en avait le plus besoin. La plupart des activités de recherche et de développement étaient menées par des entreprises du secteur privé et servaient donc des intérêts privés ; il était donc essentiel que davantage de fonds publics soient consacrés à la recherche et au développement afin de répondre aux besoins des plus vulnérables. De nombreux désavantages tendaient à exacerber les inégalités ; les dirigeants devaient s'engager à atteindre les objectifs de développement durable et à promouvoir le programme.

14. M. Susantono a expliqué que toutes les parties prenantes devaient participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets avec la Banque asiatique de développement. Les questions environnementales avaient été prises en compte de même que les aspects sociaux, c'est-à-dire les retombées de ces projets sur la société, l'objectif restant d'assurer l'intégration. Il a insisté sur les effets positifs de la prise en compte des questions de genre et souligné que plus de la moitié des projets intégraient ces questions, ajoutant qu'il était nécessaire d'accroître les investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale afin de valoriser le capital humain. Il a souligné qu'il fallait assurer une coordination entre toutes les parties prenantes et renforcer les capacités institutionnelles en matière de ressources humaines pour soutenir les projets. Les perturbations liées à l'évolution technologique auraient une plus grande incidence sur les personnes ayant de faibles qualifications, d'où la nécessité d'une formation spécifique, notamment technique et professionnelle, pour compenser l'inadéquation des qualifications.

15. M. Phang a noté que la technologie pourrait appuyer les efforts visant à atteindre l'autonomisation et l'égalité. La segmentation était très importante et les portefeuilles mobiles permettaient une gestion généralisée de la microrichesse, notamment au moyen de dépôts orientés vers des domaines qui présentent un faible risque et de bons rendements. Les marchés en ligne soutenaient les petites et moyennes entreprises, notamment les agriculteurs qui pouvaient entrer en contact directement avec les consommateurs, ce qui permettait d'obtenir de meilleurs revenus tout en réduisant le gaspillage alimentaire. L'analyse des mégadonnées permettait d'accorder des prêts modestes qui étaient rapidement mis à disposition. Pour conclure, il a insisté sur la nécessité d'améliorer la couverture du réseau pour garantir l'égalité d'accès et d'élaborer de bons cadres réglementaires qui réduiraient la criminalité et permettraient au secteur privé de soutenir les personnes défavorisées.

Exposés de pays

16. La Commission s'est félicitée du thème de la session, notant qu'il était pertinent et qu'il correspondait à celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle a accueilli favorablement l'étude thématique qu'elle a jugée fort opportune. Les membres et les membres associés ont réaffirmé leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à son objectif de ne laisser personne de côté.

17. La Commission a reconnu qu'avec la croissance économique, le niveau de vie s'était amélioré et la pauvreté avait sensiblement reculé. Celle-ci restait néanmoins élevée et les inégalités se creusaient dans de nombreux pays, y compris dans les pays à revenu intermédiaire. La croissance économique était importante, mais elle n'était pas une panacée. Il fallait mettre en place des politiques et des cadres législatifs efficaces et des institutions solides afin de veiller à ce que la croissance et le développement économiques soient plus inclusifs et qu'ils soient équitablement bénéfiques aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Les inégalités concernaient les trois dimensions du développement durable et étaient présentes dans toute la région. Certains groupes de la société étaient particulièrement exposés au risque d'être laissés de côté, comme les personnes handicapées, les personnes âgées, les membres de minorités ethniques et les personnes vivant dans les zones rurales. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il était essentiel de s'attaquer aux inégalités et d'assurer l'inclusion en donnant aux groupes vulnérables et marginalisés, notamment aux personnes handicapées, aux femmes et aux filles, les moyens d'accéder aux services.

18. Pour réduire les inégalités, les pays ont adopté des stratégies de développement à long terme qui sont alignées sur le Programme 2030 et assuré l'intégration des objectifs et cibles de développement durable dans les plans nationaux. Plusieurs représentants ont évoqué les mesures prises dans les trois dimensions du développement durable pour réduire les inégalités tout en assurant l'autonomisation et l'inclusion. Des services étaient fournis à tous les membres de la société, quels que soient leur âge, leur sexe, leur race ou leur religion pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel. Certains représentants ont souligné que les réformes économiques et institutionnelles et l'amélioration de la participation aux processus de prise de décisions étaient essentielles à ce sujet.

19. La Commission a redit son engagement à promouvoir l'égalité des sexes et a insisté sur le rôle de l'autonomisation des femmes et des filles en tant que condition préalable à la réalisation des objectifs des stratégies nationales mais aussi mondiales et sous-régionales, notamment le Programme 2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

20. La Commission a été informée des progrès accomplis en ce qui concerne l'autonomisation des femmes. Un plus grand nombre de femmes ont notamment accédé à des postes de direction et la participation des femmes au marché du travail a augmenté. La réduction de la violence familiale et de la violence fondée sur le genre et la protection des filles ont également été soulignées comme essentielles pour parvenir à l'autonomisation des femmes. Plusieurs résultats avaient été obtenus dans la mise en place de mécanismes nationaux de coordination et la mise en œuvre de politiques sur la prise en compte des questions de genre, la budgétisation tenant compte des questions de genre et l'établissement de cadres pour l'égalité des sexes dans tous les ministères concernés, afin de promouvoir une approche de l'égalité des sexes à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

21. Les mesures visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes comprenaient l'aide à l'entrepreneuriat au moyen d'allègements fiscaux, le renforcement de la législation et des politiques sur les congés de maternité et de paternité ainsi que d'autres mesures visant à atténuer l'effet pénalisant du fait d'être mère, à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et à soutenir une migration sûre, ordonnée et régulière des travailleuses. Le rôle des femmes dans le contexte des efforts de rétablissement de la paix a été de nouveau souligné par certains pays.

22. Des représentantes et représentants ont rendu compte des mesures qui étaient prises pour réduire la pauvreté, notamment dans le cadre de programmes mettant l'accent sur les groupes vulnérables, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, qui ne peuvent pas travailler. Des efforts avaient été faits pour réduire la pauvreté économique et la pauvreté multidimensionnelle. Il était important de créer des conditions de travail décentes et de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles comme moyen de réduire la pauvreté, en particulier chez les femmes, les personnes handicapées et les jeunes. Il était également important d'améliorer l'accès à la formation professionnelle, à un logement convenable, au congé pour motif familial et aux services sociaux de base. La Commission a appelé le secteur privé à jouer un rôle en veillant à la création d'emplois décents. L'accent a été mis sur des mesures visant à améliorer les voies de migration économique régulière tenant compte de la problématique femmes-hommes, ainsi que sur la protection temporaire des personnes en quête d'asile et des réfugiés.

23. La nécessité d'une approche fondée sur les droits pour assurer l'autonomisation a été soulignée. De même, l'accent a été mis sur l'importance des droits consacrés par les constitutions nationales s'agissant d'appuyer l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité, tant en ce qui concerne l'ensemble de la population que des groupes précis, comme les personnes handicapées. L'influence du droit international des droits de l'homme et des stratégies fondées sur les droits, comme la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, a été soulignée comme contribuant à instaurer un environnement favorable à la réalisation des objectifs de développement durable.

24. La protection sociale a été reconnue comme un outil essentiel pour réduire les inégalités, plusieurs pays ayant fait état d'investissements dans le renforcement de la protection sociale, y compris dans des programmes ciblés et universels, et de réformes visant à garantir que les régimes de protection sociale atteignent les groupes défavorisés et marginalisés, en particulier les femmes et les filles.

25. L'investissement dans le capital humain, notamment en passant par la santé et l'éducation, a été souligné comme étant à la fois un droit et un facteur d'autonomisation. La Commission a été informée des mesures efficaces qui avaient été prises pour accroître le taux de scolarisation, en particulier chez les filles, en garantissant l'accès universel et gratuit à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et en soutenant l'accès à l'enseignement tertiaire, notamment par des bourses d'études. D'autres initiatives visaient à réformer les systèmes éducatifs pour assurer un enseignement accessible et de qualité, notamment en encourageant l'innovation et les pratiques inclusives, en intégrant des formes d'éducation non traditionnelles et en garantissant l'accès à l'éducation sans tenir compte de la situation économique ou au regard du droit, du statut de résidence ou autre. D'autres mesures ont été mises en lumière, comme l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans le système éducatif général, les mécanismes d'intervention rapide, les programmes de bourses et l'investissement dans des ressources humaines et techniques supplémentaires pour permettre aux enfants ayant des besoins spéciaux d'être scolarisés et de terminer leurs études.

26. Des initiatives visant à promouvoir des soins de santé universels et des programmes spécifiques pour accroître la couverture sanitaire des femmes ont permis de réduire efficacement la mortalité infantile et la mortalité maternelle. Des représentantes et représentants ont rendu compte de mesures spéciales pour les populations rurales et les groupes les plus marginalisés, tendant à combler les écarts constatés entre les zones rurales et les zones urbaines s'agissant de l'accès aux services de santé.

27. L'inclusion financière était un aspect essentiel de l'autonomisation en ce sens qu'elle contribuait à réduire les inégalités et la pauvreté, en particulier pour les femmes chefs d'entreprise et les membres des groupes marginalisés. Des représentantes et représentants ont fait état de mesures visant à faire en sorte que les microentreprises et petites et moyennes entreprises aient accès au crédit grâce à des services financiers mobiles et à des cartes d'identité biométriques. Certains représentants ont également mentionné l'existence de programmes visant à améliorer les compétences et la formation des demandeurs d'emploi afin de réduire la vulnérabilité économique des femmes, des filles, des jeunes et des personnes handicapées.

28. L'importance de mesures favorisant un vieillissement actif et en bonne santé, y compris la protection sociale des personnes âgées, a été soulignée, ainsi que les politiques visant à améliorer les possibilités d'emploi des personnes âgées et à leur permettre de prendre en charge leur propre santé.

29. Les partenariats, les approches mobilisant l'ensemble de la société et la participation de tous étaient essentiels pour assurer l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité. Des représentantes et représentants ont indiqué comment ils avaient veillé à ce que des mesures soient élaborées et mises en œuvre en concertation avec la société civile, la population, le secteur privé et d'autres parties prenantes, et avec leur participation afin d'assurer l'efficacité de ces mesures et la cohésion sociale. Plusieurs représentants ont noté l'importance de la décentralisation grâce à laquelle les services pouvaient se rapprocher de la population, ce qui contribuait à leur autonomisation et à leur participation. Plusieurs représentants ont également noté l'importance des partenariats internationaux entre les pays et les organismes des Nations Unies et insisté sur le rôle que jouaient les mesures tendant à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en ce sens qu'elles appuyaient le développement des infrastructures et le renforcement des capacités. La coopération régionale, notamment dans le cadre de stratégies d'intégration régionale et sous-régionale, pouvait favoriser l'égalité, l'autonomisation et l'inclusion. Certains représentants ont également demandé aux pays développés d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier en promouvant le renforcement des capacités, le transfert de technologie, la facilitation du commerce et l'accès aux ressources financières.

30. Deux représentants ont particulièrement insisté sur l'importance de la paix et de la stabilité dans la région pour atteindre les objectifs de développement durable, et demandé à ce que la communauté internationale continue d'apporter de l'aide à cet égard.

31. Les finances publiques devaient être mobilisées et utilisées de manière transparente et efficace à l'appui de l'égalité, de l'autonomisation et de l'inclusion. Un représentant a souligné qu'il importait de lutter contre la corruption qui compromettait la croissance économique et minait la confiance que la population avait dans l'État.

32. Afin de réduire les inégalités de revenus et de soutenir les groupes vulnérables, plusieurs représentants ont souligné l'importance de la fiscalité progressive et des allègements fiscaux pour les travailleurs à faible revenu.

33. La Commission a constaté que les changements climatiques constituaient une menace fondamentale pour les sociétés, les économies et les écosystèmes et, partant, pour la réalisation des objectifs de développement durable. Notant que les groupes marginalisés et vulnérables ressentaient le plus vivement les effets des changements climatiques, un représentant a demandé

instamment que l'Engagement de Genève sur les droits de l'homme et les changements climatiques soit appuyé. Un autre représentant a souligné les efforts déployés pour renforcer la résilience des groupes vulnérables, en particulier dans les zones urbaines.

34. La Commission a souligné qu'il importait d'améliorer la coopération et la connectivité régionales pour accroître la productivité et l'emploi et favoriser une croissance économique durable et inclusive, et ajouté qu'une économie régionale et mondiale plus ouverte, plus inclusive et plus équilibrée profitait à tous. La Commission a noté également que la coopération et l'intégration régionales facilitaient considérablement le développement de la connectivité, en particulier dans les pays en développement sans littoral, et qu'il était nécessaire de développer les infrastructures dans les domaines du transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication.

35. La Commission a pris note de l'importance des partenariats pour ce qui est de financer des projets d'infrastructure grâce à la collaboration des gouvernements avec des entreprises du secteur privé, des partenariats public-privé et la coopération régionale. À cet égard, le représentant du Gouvernement australien a annoncé qu'il s'engageait à investir deux milliards de dollars australiens pour soutenir le développement des infrastructures vitales dans la région du Pacifique.

36. Certains représentants ont souligné le rôle de l'Initiative « une ceinture et une route » qui contribuait au renforcement de la connectivité. Le couloir économique entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie a été cité comme un exemple d'initiative visant à pallier les difficultés de développement, à surmonter les obstacles liés à l'enclavement géographique et à décentraliser les actifs économiques. Un représentant a souligné que, dans le cadre de l'Initiative « une ceinture et une route », les principes reposant sur des consultations approfondies, des contributions conjointes et sur les avantages partagés de la coopération avaient été mis en avant. La Commission a également été informée que, lors du deuxième Forum « une ceinture et une route » pour la coopération internationale, les parties avaient décidé d'obéir aux principes d'une coopération ouverte, écologique, propre, performante, de qualité et axée sur l'humain dans le cadre de l'Initiative « une ceinture et une route ». Un représentant a mis en lumière une campagne que menait son pays afin de créer une société sans obstacles pour tous, en améliorant l'accès au cadre bâti, aux transports publics et aux services de la connaissance, de l'information et de la communication. Un représentant a demandé que les initiatives régionales en matière de connectivité soient fondées sur des normes internationales universellement reconnues, la bonne gouvernance, la transparence et l'égalité, et respectent les principes de responsabilité financière et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

37. Plusieurs représentants de pays ayant des besoins particuliers ont mis l'accent sur les problèmes précis auxquels ils faisaient face dans l'action qu'ils menaient pour donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité. Les petits États insulaires en développement ont fait état de difficultés propres à leur situation : l'exiguïté des marchés intérieurs, l'étroitesse des bases de production et des économies d'échelle insuffisantes, ainsi qu'une grande vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Face aux défis posés par les changements climatiques, les petits États insulaires en développement ont appelé à une évolution vers des économies et des sociétés résilientes, à des approches des changements climatiques fondées sur les droits de l'homme et à un meilleur accès au financement de la lutte contre les changements climatiques.

38. Plusieurs représentants des pays les moins avancés ont noté qu'ils allaient bientôt accéder au statut de pays à revenu intermédiaire inférieur, soulignant que s'il s'agissait d'une avancée importante, il serait néanmoins difficile de continuer à apporter un appui, compte tenu notamment de leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Les pays en développement sans littoral ont souligné qu'ils comptaient désenclaver leur économie en investissant dans la connectivité afin de surmonter les difficultés d'accès aux marchés internationaux. À cet égard, la Commission a réaffirmé que les divers programmes d'action de l'Organisation des Nations Unies étaient essentiels pour relever les défis, notamment le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Orientations de Samoa.

39. Plusieurs représentants ont souligné le rôle important de la résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques pour progresser sur la voie du développement, en particulier dans les petits pays en développement. Plusieurs représentants ont noté que la réduction des risques de catastrophe était essentielle étant donné que l'exposition et la vulnérabilité accrues des pays de la région avaient des effets disproportionnés sur certains groupes de population tels que les personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées, ainsi que les habitants des zones rurales et des zones urbaines, et ont insisté sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux de développement. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de la coopération régionale dans la mise en commun des meilleures pratiques afin de favoriser des stratégies de réduction des risques de catastrophe efficaces et inclusives.

40. Plusieurs représentants ont mis l'accent sur des initiatives prises en vue d'élargir l'accès à une énergie abordable et durable à tous les pans de la population afin de stimuler la croissance économique et de favoriser l'inclusion et l'autonomisation des personnes les plus marginalisées.

41. Certains représentants ont informé la Commission qu'ils avaient progressé vers des économies fondées sur la connaissance et l'innovation. Cela favorisait de nouvelles formes de croissance tout en créant des possibilités et des défis, mais il fallait faire preuve d'ouverture pour assurer la diffusion des nouvelles technologies et innovations. La Commission a noté que la science, la technologie et l'innovation contribuaient à autonomiser les populations et à atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable. Plusieurs représentants ont rendu compte d'initiatives visant à mobiliser la science, la technologie et l'innovation afin d'appuyer la prestation de services et d'assurer une éducation inclusive. Les membres et les membres associés ont été invités à participer au Forum Asie-Pacifique de l'innovation qui se tiendrait du 10 au 12 juin 2019 à Téhéran sur le thème « Les jeunes entreprises technologiques pour le développement durable ».

42. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils préparaient leur examen national volontaire dont les résultats seraient présentés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ils ont remercié le secrétariat et l'ensemble des organismes des Nations Unies de l'appui qu'ils avaient reçu à cet égard.

43. Un représentant a dit que la réalisation des objectifs de développement durable et, par conséquent, la transition d'un niveau de développement à l'autre pour les pays, dépendaient de la disponibilité de ressources suffisantes en temps voulu, notant qu'il était essentiel de disposer d'institutions efficaces et

de statistiques, de données et d'informations de qualité pour appuyer une telle transition.

44. La Commission a constaté que, pour parvenir au développement durable, il était important de promouvoir la libéralisation et l'ouverture des marchés et l'investissement, y compris la facilitation du commerce, et qu'il fallait renforcer les capacités dans ce domaine. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de maintenir un système commercial multilatéral stable, ouvert, libre et non discriminatoire et de renforcer l'Organisation mondiale du commerce pour qu'elle soit mieux adaptée et plus à même de répondre aux besoins divers de ses membres.

45. La Commission a pris note de l'opinion d'un représentant selon laquelle les mesures unilatérales et le protectionnisme étaient très préjudiciables à l'économie mondiale et à l'ordre international et ne profitaient à personne. Le représentant a appelé à une conclusion rapide de l'accord du Partenariat économique global régional et à la continuité d'une zone de libre-échange dans la région Asie-Pacifique.

46. La Commission a constaté que les microentreprises et petites et moyennes entreprises contribuaient sensiblement à la création d'emplois, à l'innovation et au développement inclusif, et a été informée des initiatives prises par divers pays et par l'Union européenne pour développer et promouvoir ces entreprises, souvent en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, notamment au moyen de programmes qui leur apportaient un appui technique et financier. La Commission a pris note du projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin, financé par le Gouvernement canadien, qui a été mis en œuvre par la CESAP dans divers pays, dont des pays du Pacifique.

47. La Commission a noté l'importance d'un développement axé sur l'innovation et le développement d'une économie du savoir et d'une économie numérique pour atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que les initiatives prises par divers pays pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation dans ce domaine. En particulier, elle a noté que la technologie pouvait bousculer les façons d'agir, de penser et de vivre et qu'elle pouvait être utilisée pour rompre avec le statu quo. Un représentant a appelé de ses vœux une innovation continue et renforcée, demandé que les nouvelles technologies soient appliquées et diffusées et dit que son pays était opposé à la pratique consistant à abuser du pouvoir de l'État dans l'intention d'étouffer l'innovation commerciale, d'entraver les activités et les opérations commerciales dans d'autres pays et de fausser les marchés mondiaux. Il a appelé à un environnement équitable, juste et non discriminatoire pour la coopération scientifique et technologique internationale et l'innovation commerciale.

48. Plusieurs représentants ont insisté pour dire qu'ils appuyaient le rôle joué par la CESAP dans la promotion du développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, notant qu'elle était le cadre par excellence de la coordination et de l'harmonisation des politiques et qu'elle pouvait jouer un rôle essentiel dans la mise en commun des meilleures pratiques et la mise en œuvre du Programme 2030. La Commission a été informée de la proposition de créer un centre interrégional pour les objectifs de développement durable à Almaty (Kazakhstan), qui apporterait un appui à l'Asie centrale et à l'Afghanistan. Elle a également été informée de l'ouverture récente de l'ambassade de la République des Maldives en Thaïlande qui appuierait la coopération entre les deux pays et faciliterait le dialogue avec la CESAP.

49. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils soutenaient la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement, y compris la réforme du système des coordonnateurs résidents, et noté que ces réformes contribueraient à apporter davantage d'efficacité et à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont également pris acte des réformes en cours des instances régionales de l'Organisation des Nations Unies, dont la CESAP.

50. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe a noté l'importance des activités de renforcement de la résilience, ce qui, lors du récent cyclone Fani en Inde, a non seulement permis d'éviter des pertes humaines, mais aussi des répercussions durables. Elle a souligné qu'il importait de prêter attention aux besoins des groupes pauvres et marginalisés et de tenir compte de leurs besoins, de cibler les facteurs de vulnérabilité et de veiller à ce que la reconstruction soit transparente et équitable. Elle a évoqué la nécessité pour les pays d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe afin d'assurer une protection et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable.

51. Le représentant de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a souligné l'importance de la coopération économique régionale avec la CESAP pour réaliser le potentiel de développement socioéconomique durable, en particulier dans les domaines de l'énergie, du commerce et des technologies de l'information et de la communication. L'importance du transport a notamment été mise en évidence et l'Organisation de Shanghai pour la coopération continuerait d'appliquer le mémorandum d'accord signé avec la CESAP afin de développer le secteur des transports.

52. Le secrétariat a signé des mémorandums d'accord avec l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, l'Association des universités du Pacifique (Association of Pacific Rim Universities) et l'organisation Multi-Global Navigation Satellite System Asia ; une déclaration de coopération a été signée avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

53. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique ».

Point 3 de l'ordre du jour

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

54. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transformation structurelle en tant que moyen de réduire la pauvreté » (ESCAP/75/2) et de la note verbale datée du 11 mars 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie (ESCAP/75/33).

55. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Kazakhstan ; Myanmar ; Pakistan et République démocratique populaire lao. Un représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a également fait une déclaration.

56. Le représentant de la Mongolie a présenté le document final de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

57. La Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration.

58. La Secrétaire exécutive a présenté les principales conclusions du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2019: Structural Transformation and its Role in Reducing Poverty*.

59. M. Kunal Sen, Directeur de l'Institut mondial pour la recherche en économie du développement, a prononcé un discours liminaire dans lequel il a souligné le rôle central que jouait la transformation structurelle dans la réduction de la pauvreté et des inégalités, la promotion de l'égalité des sexes et la création d'emplois décents. M. Sen a noté que les expériences réussies de l'Asie de l'Est risquaient d'être impossibles à reproduire dans les pays ayant des besoins particuliers, aussi ce dernier était-il favorable à d'autres modalités de transformation structurelle qui ne reposaient pas exclusivement sur le secteur manufacturier. Les services modernes, tels que les services des technologies de l'information, pouvaient présenter des avantages similaires à ceux des activités manufacturières et étaient, de surcroît, plus écologiques. Les pays pourraient donc miser sur une approche diversifiée et pragmatique de la transformation structurelle pour en exploiter toutes les potentialités au profit de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités.

60. M. Bob Loughman (Vanuatu) a animé une table ronde de haut niveau à laquelle ont participé notamment : M. Dionisio da Costa Babo Soares (Timor-Leste) ; M. M.A. Mannan (Bangladesh) ; M^{me} Mereseini Vuniwaqa (Fidji) et M. Min Bahadur Shahi (Népal).

61. M. Loughman a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participantes et participants, puis a présenté succinctement le thème de la table ronde et fait part de l'expérience de Vanuatu dans le domaine à l'examen.

62. M. Soares a informé la Commission que le Timor-Leste remplissait déjà les critères de retrait de la catégorie des pays les moins avancés, mais qu'il en avait demandé le report. Le Timor-Leste était fortement tributaire de ses ressources naturelles, mais son secteur des services avait déjà pris le pas sur celui de l'agriculture, devenant ainsi le premier secteur de création d'emplois du pays. M. Soares a expliqué comment son pays promouvait la transformation structurelle, notamment en utilisant de manière judicieuse les revenus provenant du pétrole pour promouvoir le développement agricole et aider les agriculteurs. Le Timor-Leste s'efforçait de promouvoir la diversification de l'économie, en particulier par l'intermédiaire du secteur privé, et les envois de fonds contribuaient à consolider le développement du pays.

63. M. Mannan a indiqué que la pauvreté avait nettement reculé au Bangladesh, mais que des efforts seraient encore nécessaires pour poursuivre les progrès en matière de développement. Dans le contexte du retrait du Bangladesh, à moyen terme, de la liste des pays les moins avancés, la perte des mesures internationales de soutien, dont l'accès préférentiel aux marchés, pourrait se révéler très problématique pendant la transition. Cela était particulièrement vrai au regard de l'incertitude croissante du système

commercial mondial. C'est pourquoi il importait de s'attaquer à la vulnérabilité aux chocs externes, qu'ils soient économiques ou de toute autre nature.

64. M^{me} Vuniwaqa a dit qu'aux Fidji, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur informel. Or, l'emploi informel aggravait la vulnérabilité des femmes, c'est pourquoi la lutte contre ce phénomène était l'une des principales priorités stratégiques de son Gouvernement. Outre le tourisme ou l'économie bleue, d'autres activités susceptibles de réduire la vulnérabilité des femmes devaient être développées pour leur donner la possibilité de se lancer dans des projets agricoles de niche et d'exercer des emplois verts. Il était difficile pour les femmes de travailler dans le secteur formel du fait de l'éloignement géographique du pays, qui de surcroît est un petit État insulaire en développement. Au nombre des mesures prises par le Gouvernement pour donner davantage de moyens d'action aux femmes et les faire participer à l'économie formelle figurait l'organisation de formations annuelles de renforcement des capacités visant à donner accès aux femmes à des services financiers et à faciliter leur enregistrement auprès des autorités fiscales. M^{me} Vuniwaqa a donné un exemple de coopération Sud-Sud avec l'Inde ayant permis à des femmes de recevoir une formation d'ingénieures en énergie solaire, ce qui avait donné de bons résultats en matière de développement.

65. M. Shahi a indiqué que le Népal s'efforçait de stimuler la transformation structurelle du pays conformément à ses perspectives de développement pour les 25 prochaines années. Cette transformation structurelle passerait par des initiatives dans les domaines de l'agriculture et des transports, par la promotion de l'investissement direct étranger et la création d'un centre de services aux investisseurs, ainsi que par des programmes de développement social dans les domaines de l'éducation et de la santé destinés à rendre la croissance économique plus inclusive.

66. La Commission s'est félicitée que le secrétariat ait mené à bien l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dont elle a pris note des résultats. Plusieurs représentants de pays de transit ont réaffirmé leur volonté d'aider les pays en développement sans littoral à donner suite au Programme d'action de Vienne.

67. La Commission a remercié le secrétariat du soutien apporté aux pays ayant des besoins particuliers, notamment de l'analyse présentée dans le rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transformation structurelle en tant que moyen de réduire la pauvreté. La Commission a pris note de l'importance et de la pertinence du thème du rapport pour les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, et a salué le travail analytique du secrétariat ainsi que les recommandations de politique générale qui y étaient formulées.

68. Bien que des progrès notables aient été accomplis, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région continuaient de se heurter à des difficultés structurelles. Le retrait de la catégorie des pays les moins avancés devrait être un processus sans heurt, durable et irréversible, et de nature à renforcer la résilience face aux vulnérabilités économiques. Dans ce contexte, la Commission a prié le secrétariat de continuer à fournir une assistance en matière de renforcement des capacités aux responsables politiques des États membres, en élaborant des produits de connaissance et en offrant un cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience afin de faciliter la transition vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

69. La Commission, ayant souligné que les pays ayant des besoins particuliers étaient très vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, a appelé les États membres à mieux se préparer aux chocs extérieurs et aux catastrophes naturelles en renforçant leur capacité de résilience. Un représentant a mentionné l'appui financier qui était fourni aux pays vulnérables aux catastrophes naturelles en vue de les accompagner sur la voie du développement durable. Un autre a informé la Commission des aides financières apportées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement du Pacifique pour assurer les services de secours en cas de catastrophe et pour renforcer des compétences locales en matière de transfert de technologie dans les secteurs traditionnels ou les filières innovantes, notamment dans le domaine de l'économie bleue.

70. La Commission a souligné qu'il importait d'agir de manière concertée au niveau multilatéral comme au niveau régional pour continuer d'accompagner les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre de leurs programmes d'action respectifs visant à atteindre les objectifs de développement durable.

71. La Commission a noté le rôle essentiel des mesures d'appui mises en place par les États membres afin de soutenir les pays ayant des besoins particuliers. Ces mesures comprenaient le traitement préférentiel pour l'accès aux marchés, l'aide au commerce, les programmes d'appui aux investissements, l'aide publique au développement et la coopération Sud-Sud, la modernisation technologique, les partenariats entre parties prenantes et les plateformes de commerce électronique. Certains représentants ont noté que des initiatives telles que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et l'Initiative « une ceinture et une route » jouaient un rôle important d'appui à ces pays. La coopération Sud-Sud aux fins du renforcement des capacités a été présentée comme un élément particulièrement utile dans ce contexte.

72. Le représentant d'ONU-Habitat a souligné qu'il fallait se préoccuper des problèmes de qualité de l'eau, d'assainissement et de gestion des déchets, mais aussi élaborer des stratégies participatives d'assainissement des taudis, indispensables à la réalisation de l'objectif 11 sur les villes et communautés durables, ainsi qu'à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Contenir la prolifération des bidonvilles et s'attaquer aux problèmes de disponibilité des ressources, de gestion des terres et de résilience urbaine auxquels sont confrontés les pays ayant des besoins particuliers allait exiger des efforts concertés de la part des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. L'apprentissage entre homologues serait facilité lors du cinquième Forum urbain du Pacifique qui serait coorganisé en juillet 2019 par ONU-Habitat, le Gouvernement fidjien et d'autres partenaires.

73. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers.

74. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 75/1 sur la mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Point 4 de l'ordre du jour**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

75. La Commission était saisie de la note du secrétariat dressant un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3), de la note du secrétariat intitulée « Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 » (ESCAP/75/4) et du document d'information intitulé « Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission » (ESCAP/75/INF/1).

76. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2018-2019.

77. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a pris note du document dressant un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission et des rapports annuels contenus dans le document intitulé « Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission ».

Alinéa a)**Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

78. Outre l'ensemble des documents présentés pour examen au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/75/5).

79. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Népal ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République démocratique populaire lao ; Samoa et Viet Nam. Une représentante des Volontaires des Nations Unies a fait une déclaration.

80. Le Président du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a présenté le rapport du Forum.

81. La Commission a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable. Elle a reconnu qu'en matière de réduction des inégalités, de promotion du travail décent et de croissance économique inclusive, les résultats étaient mitigés en raison de plusieurs facteurs structurels qui faisaient obstacle au développement inclusif et équitable. Il était donc essentiel de donner des moyens d'action aux populations et de garantir l'inclusion et l'égalité si l'on voulait concrétiser les objectifs du Programme 2030.

82. La Commission a fait valoir que le Forum était le principal cadre régional de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et qu'il constituait un dispositif régional permettant d'échanger des connaissances et des meilleures pratiques, de coordonner l'application de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et, plus généralement, de promouvoir la coopération et la collaboration dans la région. De plus, il contribuait à la mise en commun des données d'expérience relatives à la préparation des examens nationaux volontaires. Le secrétariat avait apporté un appui à certains États membres en matière d'établissement de leurs examens volontaires, notamment pour tout ce qui touchait à la participation des parties prenantes.

83. La Commission a souligné que le Forum jouait un rôle important puisqu'il permettait aux pays de la région de contribuer au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, et d'adopter des mesures aussi bien au niveau national que régional ou mondial qui cadrent avec les objectifs de développement durable. Un représentant a souligné qu'il fallait tirer les enseignements voulus de ces manifestations mondiales pour améliorer encore le Forum.

84. Des représentantes et représentants ont fait état des mesures prises par leur pays pour aligner les stratégies, politiques et plans d'action sur les objectifs de développement durable, citant notamment la création de mécanismes institutionnels adaptés et bien coordonnés. Il était essentiel de promouvoir l'inclusion sociale et financière et d'adopter des stratégies ciblant les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap. Ces représentantes et représentants ont par ailleurs souligné qu'il fallait promouvoir la participation et la mobilisation de diverses parties, faciliter l'action des parlementaires et transposer les objectifs de développement durable dans le contexte local. Certains représentants ont mis l'accent sur la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes. Un représentant a souligné le rôle des organes de contrôle dans la mise en œuvre de politiques responsables, efficaces et inclusives en lien avec les objectifs de développement durable. La représentante des Volontaires des Nations Unies a indiqué que ces derniers, de par leur potentiel d'action, pouvaient largement contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

85. Pour qu'il y ait inclusion au niveau national, il fallait renforcer les systèmes de suivi et de collecte des données et disposer de davantage de données ventilées. Si l'on voulait ne laisser personne de côté, il convenait également de se concentrer sur d'autres domaines, comme l'amélioration des infrastructures et de la connectivité en vue d'une résilience accrue, l'accès aux services de base, à des services énergétiques modernes et à l'innovation et le développement du parc industriel. Plusieurs exemples de mesures ont été cités dans les domaines de la protection sociale, du logement, de l'éducation, de la nutrition, de l'énergie et de la réduction des écarts entre les sexes. Un représentant a souligné en outre que l'éducation de qualité, les sciences et technologies de pointe et l'agriculture durable jouaient un rôle fondamental.

86. Les pays ayant des besoins particuliers, dont faisaient partie les petits États insulaires en développement et les pays à faible revenu, avaient besoin d'un soutien ciblé étant donné leur grande vulnérabilité, notamment face aux changements climatiques.

87. Il a été reconnu que la coopération régionale jouait un rôle fondamental pour parer aux défis complexes et multiformes qui se posent à l'Asie et au Pacifique dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

88. La Commission a demandé au secrétariat de développer la collaboration et de renforcer les partenariats avec les autres organismes du système des Nations Unies afin de soutenir au mieux ses États membres, et l'a invité à continuer de promouvoir la collaboration, la coordination et la connectivité à l'échelle régionale dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Un représentant a recommandé au secrétariat d'élaborer un plan d'action et de faire des recommandations afin d'affiner les méthodes utilisées pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Un autre a souligné qu'il fallait davantage de moyens

financiers et qu'une meilleure coordination en la matière était nécessaire de la part des partenaires de développement.

89. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

90. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 75/2 intitulée « Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique » et la résolution 75/3 intitulée « Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique ».

91. Suite à l'adoption de la résolution 75/3, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait savoir que son Gouvernement était déçu que certains membres se soient opposés à ce qu'il y soit fait référence à l'importance du respect des droits de la personne dans le cadre de la protection du développement durable. Elle a rappelé la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme le 25 juin 1993 et le rapport le plus récent, transmis par le Secrétaire général, du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (A/73/163).

Alinéa b) Développement social

92. Outre l'ensemble des documents présentés pour examen au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/75/6) et du rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/75/7).

93. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Pakistan et Philippines.

94. Le Président de la cinquième session du Comité du développement social a présenté le rapport du Comité.

95. Le Président de la réunion consacrée à l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement a présenté le rapport et le résumé du Président concernant l'Examen à mi-parcours.

96. De nombreux représentants et représentantes ont réaffirmé l'attachement de leur gouvernement au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement. Plusieurs d'entre eux ont fait valoir qu'il importait de surveiller la mise en œuvre de la Déclaration et un représentant a indiqué qu'une équipe spéciale avait été constituée à cette fin dans son pays.

97. La Commission a été informée de plusieurs exemples de mesures ayant permis de réduire la mortalité néonatale, infantile et maternelle, de prolonger l'espérance de vie, de protéger les personnes âgées, mais aussi de réduire le nombre de grossesses non désirées et de grossesses chez les adolescentes, cela grâce à l'adoption et à l'application de lois ainsi qu'à la prestation de services de santé – notamment de services adaptés aux jeunes –, à une éducation sexuelle complète, ainsi qu'à une meilleure planification familiale propre à répondre aux besoins. La mobilisation sans faille des travailleurs et travailleuses de la santé et leur présence auprès des populations locales ont été reconnues comme des facteurs essentiels à ces efforts. D'autres réussites ont été signalées, à commencer par les progrès en matière de vaccination universelle, d'amélioration de l'assainissement, d'accès à l'eau potable, d'amélioration de la nutrition et d'autonomisation par l'éducation. Les inégalités femmes-hommes avaient été prises en compte mais il restait encore beaucoup à faire, en particulier dans le domaine de l'enseignement secondaire. Du reste, des efforts supplémentaires s'imposaient pour répondre à plusieurs préoccupations dans le domaine de la population et du développement, notamment au regard des besoins multidimensionnels des jeunes en matière de santé et de la nécessité d'envisager le vieillissement comme une étape du cycle de vie. L'accent a été tout particulièrement mis sur l'importance de l'accessibilité et de la généralisation de l'éducation sexuelle complète.

98. Un représentant, ayant indiqué que l'économie de son pays bénéficiait considérablement des envois de fonds provenant des travailleurs et travailleuses migrants, a fait valoir que leurs droits fondamentaux dans les pays de destination devaient être reconnus, en particulier les droits en matière de santé sexuelle et procréative.

99. La Commission a noté avec préoccupation que les écarts, déjà importants, séparant les sociétés et les communautés s'élargissaient, aussi bien à l'intérieur des pays de l'Asie et du Pacifique qu'entre ces pays. Les femmes et les filles, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées étaient des groupes particulièrement vulnérables. Or, faute de données suffisantes sur ces groupes, il était difficile de suivre les progrès de la région s'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030.

100. La Commission a pris connaissance de plusieurs exemples de bonnes pratiques tendant à améliorer l'inclusion et l'autonomie des groupes vulnérables et marginalisés au sein des sociétés et des économies des pays de l'Asie et du Pacifique, les efforts ayant porté en particulier sur l'autonomisation des femmes et des filles et sur celle des personnes handicapées et autres groupes vulnérables, afin que ces derniers bénéficient des bienfaits liés au développement. Il a été souligné qu'un cadre juridique national solide et des investissements adaptés, notamment dans des programmes de protection sociale, jouaient un rôle central dans l'action nationale visant à éliminer la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement durable. L'accent a également été mis sur les partenariats à large assise ainsi que sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

101. La Commission a été informée de plusieurs politiques et programmes mis en œuvre récemment par les pays afin de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions, dans des conditions d'égalité avec les hommes, d'améliorer la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et d'éliminer la violence contre les femmes et les filles. Plusieurs représentants ont fait part de l'expérience de leur pays pour faciliter l'autonomisation économique des femmes et l'entrepreneuriat féminin, ce qui passait notamment par un meilleur accès aux services financiers, aux prêts et aux microcrédits et aux solutions technologiques. Des progrès avaient été accomplis s'agissant de

la réduction de la mortalité maternelle et infantile, de l'amélioration des services de santé et d'éducation pour les femmes, de l'élargissement des choix en matière de santé procréative et de la baisse du taux de fécondité.

102. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de l'examen régional, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et fait part de leur intention de participer activement au processus d'examen concernant la région Asie-Pacifique et à la réunion de haut niveau qui se tiendrait à la CESAP en novembre 2019.

103. La Commission a été informée des mesures prises par certains pays pour édifier des sociétés inclusives et promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées. Ont notamment été mentionnées l'adoption de lois sur la prise en compte du handicap, la mise en œuvre de diverses initiatives visant à donner des moyens d'action et de participation aux personnes handicapées et la collecte de données fiables et comparables sur le handicap.

104. La Commission a salué l'action du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), dont les activités ont contribué à mieux promouvoir l'inclusion et la prise en compte de la question du handicap dans la mise en œuvre du Programme 2030. À ce sujet, la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et la Déclaration et le Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon étaient des instruments utiles pour orienter les politiques en faveur d'un développement faisant place à la question du handicap.

105. Plusieurs représentants ont réaffirmé l'engagement pris par leur pays de réduire les inégalités. Nombre d'entre eux étaient d'avis que la protection sociale était un outil efficace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités et ont indiqué qu'elle constituait donc une priorité absolue pour leur gouvernement.

106. Certains représentants ont fait part des changements intervenus récemment dans leurs politiques de protection sociale, ainsi que des stratégies utilisées pour faire en sorte que les systèmes de protection sociale soient plus inclusifs et plus efficaces, de sorte à ne laisser personne de côté. Certains pays ont accru les budgets de la protection sociale et ont fixé des objectifs en la matière dans leurs programmes nationaux de lutte contre la pauvreté. D'autres représentants ont mentionné des programmes spécifiques de protection sociale – notamment des programmes de transferts en espèces pour les femmes enceintes et allaitantes, la généralisation des services de santé publics, le lancement d'initiatives de couverture maladie universelle et l'amélioration des registres nationaux afin de mieux desservir les plus pauvres. Quelques représentants ont également fait savoir que leur pays entendait renforcer davantage les systèmes de protection sociale, en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables.

107. Plusieurs représentants ont souligné les mesures prises pour améliorer l'accès à une éducation abordable et de qualité.

108. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et pris note du résumé du Président figurant à l'annexe II.

109. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a pris note du rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

Alinéa c)

Environnement et développement

110. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/8) et de la note du secrétariat intitulée « Mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets : comment l'autonomisation mène à des résultats durables » (ESCAP/75/9).

111. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Japon ; Pakistan et Thaïlande. Un représentant de la Commission du Mékong a également fait une déclaration.

112. Le Président de la cinquième session du Comité de l'environnement et du développement a présenté le rapport du Comité.

113. Le Président de la quatorzième session du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable a présenté le rapport du Conseil d'administration.

114. La Commission a évoqué la crise environnementale qui compromettait la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique, notamment eu égard à la lutte contre les changements climatiques, crise qui se manifestait par la dégradation de la santé des océans, la pollution des océans, l'utilisation non durable des ressources naturelles, la faible efficacité en matière d'utilisation des ressources, la pollution atmosphérique, ainsi que le problème de l'accumulation des déchets, notamment dans les zones urbaines.

115. Le Comité de l'environnement et du développement était la principale instance propre à mobiliser les parties prenantes et à faire naître des partenariats permettant de s'attaquer aux problèmes environnementaux de la région. À ce titre, il avait pour rôle d'harmoniser les politiques environnementales des États membres aux niveaux régional et sous-national, de favoriser le partage des connaissances sur les meilleures pratiques et de suivre les tendances régionales en matière d'environnement.

116. La Commission était favorable à la proposition faite par le Comité de l'environnement et du développement à sa cinquième session de créer un mécanisme pour l'utilisation rationnelle des ressources pour l'Asie et le Pacifique afin de promouvoir l'économie circulaire et une utilisation efficace des ressources dans la région, sans toutefois faire double emploi avec d'autres mécanismes préexistants.

117. La Commission a souligné que la question des changements climatiques était un domaine d'action méritant d'être renforcé dans le cadre du sous-programme, compte tenu de l'extrême vulnérabilité de certains pays de la région à ces changements et aux risques de catastrophes naturelles qui en découlaient. Elle estimait qu'il convenait d'aider les pays en développement et les pays les moins à même de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et aux risques de catastrophes naturelles qui y sont liés en

accordant à ces pays des financements, en renforçant leurs capacités et en les aidant à faire avancer les réformes institutionnelles. Un représentant a demandé à la CESAP de continuer à soutenir les forums et les dispositifs de partage de données d'expérience et d'information, le but étant de donner les moyens aux communautés locales de faire face aux changements climatiques. Un autre représentant a souligné que l'énergie, le transport, l'urbanisme et le passage à une agriculture résiliente aux changements climatiques joueraient à cet égard un rôle déterminant.

118. Estimant qu'il importait de se concentrer sur la question des océans, la Commission a demandé aux membres et aux membres associés de continuer sur la lancée de la mise en œuvre de la résolution 73/5 concernant le renforcement du soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, notamment en facilitant les contributions régionales à cette Conférence, qui aurait lieu au Portugal en 2020.

119. La Commission a été informée de la nécessité de faire de la lutte contre la pollution atmosphérique une priorité régionale. Le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement a été mentionné comme étant un bon exemple de collaboration transfrontière, étant entendu que ce type de collaboration était nécessaire pour lutter contre le problème de la pollution de l'air.

120. Un représentant a noté que, dans le contexte du passage prochain de l'ONU à un cycle budgétaire annuel, il importait de conserver le sous-programme Environnement et développement, car il soulevait des questions stratégiques telles que l'utilisation viable des ressources naturelles, la biodiversité, l'urbanisation durable et les modes de consommation et de production durables.

121. Un représentant a souligné que la région était toujours confrontée à plusieurs enjeux socioéconomiques – notamment la pauvreté, la précarité de la chaîne de valeur agricole et l'appauvrissement du stock de ressources naturelles. Dans ce contexte, le représentant de la Chine s'est félicité des activités menées par le Centre pour la mécanisation agricole durable, en tant qu'organe subsidiaire de la CESAP, et signalé que la Chine, pays hôte du Centre, lui apportait un appui financier et en nature nécessaire à son fonctionnement.

122. La Commission a été informée que deux mémorandums d'accord avaient été signés entre la CESAP et l'Administration publique chinoise chargée de la réglementation des marchés, l'Agence nationale italienne pour la mécanisation agricole et le Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales, cela afin de faciliter les activités de coopération en rapport avec les programmes du Centre.

123. Le représentant du Japon a fait savoir que son pays continuait de coopérer avec le Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles géré par le Centre. Un autre représentant a remercié le Centre du soutien qu'il avait apporté à son pays pour l'aider à élaborer trois codes pour l'essai des engins agricoles dans le cadre de cette initiative.

124. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quatorzième session et pris acte de la note du secrétariat intitulée « Mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets : comment l'autonomisation mène à des résultats durables ».

125. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 75/4 sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique.

Alinéa d)

Réduction des risques de catastrophe

126. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/10), de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/10/Add.1), du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) (ESCAP/75/10/Add.2), du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/11), de la note du secrétariat concernant l'amélioration de la résilience aux catastrophes grâce aux innovations numériques et géospatiales (ESCAP/75/12) et de la note verbale datée du 23 avril 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'ambassade de Mongolie en Thaïlande (ESCAP/75/34).

127. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Japon ; Pakistan ; Philippines et Thaïlande.

128. La Commission a souligné qu'il importait de faire avancer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, et a salué les mesures prises dans ce sens. L'application des sciences et techniques spatiales et l'utilisation des informations géospatiales pouvaient grandement contribuer à renforcer la résilience et à atténuer les risques de catastrophe, en permettant de surveiller la situation de manière précise et de lancer l'alerte rapidement, de faciliter la bonne marche des interventions en cas de catastrophe ainsi que l'évaluation des dégâts, dans l'optique d'atteindre les objectifs et cibles fixés dans ces cadres de portée mondiale. Elle a également noté avec satisfaction les résultats de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

129. La Commission a mis l'accent sur plusieurs initiatives et mesures adoptées aux niveaux national et infranational concernant notamment l'exploitation judicieuse des techniques spatiales et de l'information géospatiale, le réexamen des plans nationaux de gestion des catastrophes, la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques dans les plans d'aménagement du territoire et dans l'élaboration de codes du bâtiment, sans oublier les efforts en faveur de la ventilation des données, le développement de l'assurance paramétrique et la construction d'infrastructures résilientes.

130. La Commission était consciente qu'il fallait améliorer les systèmes d'alerte rapide pour réduire le nombre de victimes et le bilan matériel résultant des aléas naturels. La surveillance et l'alerte rapide, rendues possibles par des cadres juridiques solides, et la mise à disposition d'abris d'évacuation faciles d'accès et autres aménagements préalables, ont contribué à ce que le Bangladesh et l'Inde parviennent à réduire sensiblement le nombre de décès causés par les inondations et par les cyclones tropicaux. Le fait que le

Bangladesh et l'Inde soient parvenus à limiter le nombre de victimes suite au passage du cyclone Fani était la preuve que les investissements en faveur du renforcement des systèmes d'alerte rapide, ainsi que les efforts de coopération régionale coordonnés par le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, avaient porté leurs fruits. Grâce au Centre météorologique régional spécialisé dans les cyclones tropicaux dans la zone nord de l'océan Indien, implanté à New Delhi, il était possible de renforcer les capacités des pays membres en les aidant à mieux anticiper les phénomènes météorologiques violents grâce à des systèmes de prévision adaptés, et ainsi de perfectionner les systèmes d'alerte rapide.

131. La Commission s'est déclarée résolue à raffermir la coopération régionale dans le domaine du partage d'information et des applications spatiales et géospatiales, ainsi qu'à renforcer les capacités en la matière, à améliorer, à l'aide de formations, les services de surveillance, de prévision et d'alerte dans les régions tropicales, et à appuyer la collaboration entre les organisations, mécanismes et initiatives aux niveaux régional et international, tels que le Bureau des affaires spatiales, l'Organisation météorologique mondiale, le Système mondial de surveillance des systèmes d'observation de la Terre, le projet Sentinel Asia et le programme d'applications satellitaires pour l'environnement.

132. La Commission a été informée de certaines initiatives menées par les pays dans le domaine des techniques spatiales et des applications de l'information géospatiale pour la gestion des risques de catastrophe. Elle a pris note avec satisfaction des contributions offertes par plusieurs États membres à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030). Le Gouvernement chinois soutenait le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses géré par la CESAP et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable ; la Commission s'est réjouie que ce même Gouvernement ait proposé d'apporter une contribution en partageant des données d'expérience sur l'utilisation de divers systèmes opérationnels. Elle a également salué l'appui apporté par le Gouvernement indien, par l'intermédiaire de l'Agence indienne de recherche spatiale, en matière de partage de données de sources spatiales servant à prévoir avec précision les phénomènes météorologiques extrêmes, et en matière de renforcement de la coopération technique et des capacités. La Commission a en outre été informée que, par l'intermédiaire de l'Agence d'exploration aérospatiale du Japon, le Gouvernement japonais facilitait la diffusion des résultats des initiatives et expériences menées par les pays et promouvait le partage de l'information géospatiale pour la gestion des risques de catastrophe, la lutte contre les changements climatiques et la surveillance de l'environnement.

133. La Commission a estimé que ses activités lui permettaient de jouer un rôle actif dans la promotion de la coopération régionale en matière de systèmes d'alerte rapide, d'applications spatiales et de mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).

134. Le représentant du Pakistan s'est dit satisfait des activités menées par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, dont il a proposé d'accueillir la quatrième session du Conseil d'administration en 2019.

135. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session, le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session et elle a pris acte de la note du secrétariat sur l'amélioration de la résilience aux catastrophes grâce aux innovations numériques et géospatiales.

136. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 75/5 sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018) et la résolution 75/6 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).

137. Suite à l'adoption de la résolution 75/5, la représentante des États-Unis d'Amérique a rappelé la position de son Gouvernement au sujet du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), indiquant que son Gouvernement avait fait preuve d'un soutien sans faille aux initiatives de réduction des risques de catastrophe visant à alléger le bilan humain et à atténuer les conséquences socioéconomiques des catastrophes.

Alinéa e) Énergie

138. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Accès universel à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : stratégies fondées sur des données factuelles pour parvenir à l'autonomisation, à l'inclusion et à l'égalité dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 » (ESCAP/75/13).

139. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Pakistan et République de Corée.

140. La Commission a reconnu que l'accès à des sources d'énergie abordables, fiables, durables et modernes était un facteur important ayant une incidence sur la qualité de vie et le développement économique de la région. Élargir l'accès à l'énergie contribuerait à réduire les inégalités et la pauvreté en influant positivement sur la productivité, le développement économique, les moyens de subsistance, la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire et hydrique.

141. La Commission a pris note du rôle des États membres dans l'élaboration de politiques et de mesures axées sur la réalisation de l'objectif de développement durable relatif à l'accès à l'énergie. Elle a été informée des progrès réalisés aux niveaux national et régional en matière d'accès universel à l'électricité, au nombre desquels figuraient le raccordement à l'électricité de tous les villages indiens, achevé récemment, et la poursuite des efforts en vue de fournir un accès à l'électricité à tous les ménages. Un autre représentant a fait observer que l'extension du réseau n'était pas une option économiquement viable pour étendre l'accès à l'électricité à tout le pays.

142. Au sujet de l'accès aux combustibles et aux technologies propres, un représentant a informé la Commission que les techniques de cuisson propre étaient quasiment absentes du débat sur la politique énergétique. Il a fait part de certains des programmes et initiatives mis en place pour réduire la dépendance à l'égard des méthodes de cuisson traditionnelles utilisant la biomasse, mentionnant l'utilisation de cuisinières plus performantes, d'installations de biogaz domestique et l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié.

143. La Commission est convenue que les énergies renouvelables jouaient un rôle précieux dans l'amélioration de la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et l'amélioration des débouchés professionnels. Les représentantes et représentants ont fait état d'un certain nombre d'objectifs et de politiques visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, à améliorer le climat des investissements dans les énergies renouvelables et à faciliter la transition vers une énergie durable. Il a notamment été question de la mise en service d'une centrale solaire à l'échelle d'un service public et de l'augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable, ainsi que de projets de transport intra-états et de valorisation des déchets en électricité.

144. Il a été reconnu que l'Alliance solaire internationale était une initiative sans pareille pour promouvoir l'énergie solaire dans le monde. Elle avait œuvré en faveur de la baisse des coûts de financement et du coût des technologies et avait également contribué à mobiliser des investissements supplémentaires nécessaires au déploiement d'installations solaires de grande ampleur.

145. La Commission a été informée des progrès accomplis sur le plan de l'efficacité énergétique dans la région Asie-Pacifique au cours des cinq dernières années. Des représentantes et représentants ont évoqué les partenariats, les initiatives stratégiques et les objectifs arrêtés par leur pays aux fins d'accroître l'efficacité énergétique dans l'optique de réduire l'intensité énergétique.

146. La Commission a été informée de plusieurs initiatives visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone imputables au secteur des transports, initiatives qui passaient par l'augmentation de la part du biodiesel dans le bouquet énergétique et par des politiques visant à accélérer la généralisation des véhicules électriques dans les transports routiers.

147. La Commission a noté que le charbon, le pétrole et le gaz naturel continuaient d'occuper une place importante dans le bouquet énergétique de la région. Des représentantes et représentants ont mentionné certaines initiatives visant à accroître l'offre de combustibles traditionnels et à intensifier les activités de prospection dans le but de découvrir des sources de combustibles fossiles. Un représentant a informé la Commission des mesures prises pour réduire progressivement les subventions aux combustibles fossiles qui étaient sources de gaspillage afin de réorienter ces fonds au profit du secteur de la santé, de l'éducation et des infrastructures.

148. La Commission a reconnu le rôle joué par l'interconnectivité régionale pour assurer la sécurité énergétique. Un représentant a noté qu'il importait de donner suite aux conclusions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, conformément à la résolution 74/9 de la Commission. Cette dernière a pris note des travaux du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et de son intention d'élaborer une feuille de route sur l'interconnectivité en matière d'énergie.

149. Des représentantes et représentants ont dit que malgré les progrès réalisés ces dernières années dans les domaines de la transformation de l'énergie, de l'augmentation de la production énergétique et de l'accès de tous à l'énergie, les pays se heurtaient à certaines difficultés et insuffisances, les empêchant d'atteindre certaines des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7. Il est apparu que plusieurs facteurs nuisaient à la mise en œuvre des plans d'action relatifs à cet objectif : contraintes techniques et financières, investissements insuffisants dans les infrastructures énergétiques, intégration imparfaite des réseaux électriques alimentés par les énergies traditionnelles et renouvelables, et lacunes en termes de recherche-développement sur l'efficacité énergétique.

150. La Commission a pris note des contributions volontaires du Gouvernement de la Fédération de Russie sous forme de ressources en faveur de projets d'assistance technique destinés à aider les membres à atteindre l'objectif de développement durable se rapportant à l'énergie, et noté qu'il soutenait le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, un site Web fournissant des statistiques sur l'énergie ainsi que des données sur les politiques et les infrastructures énergétiques.

151. Le développement rapide du secteur de l'énergie et des économies de la région Asie-Pacifique exigeait une vigilance constante si l'on voulait répondre rapidement et de manière adaptée aux enjeux liés à l'énergie tout en prenant les mesures nécessaires pour assurer la poursuite de la coopération énergétique dans la région. La Commission a souligné le bien-fondé de la coopération, tant au niveau régional que mondial, et des représentantes et représentants se sont déclarés intéressés par une coopération mutuellement bénéfique, se disant disposés à échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques en matière d'énergie.

152. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Accès universel à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : stratégies fondées sur des données factuelles pour parvenir à l'autonomisation, à l'inclusion et à l'égalité dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 ».

Alinéa f) Transport

153. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat sur le transport durable en tant que facteur d'amélioration de l'autonomie, de l'inclusion et de l'égalité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/14).

154. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Kazakhstan ; Pakistan ; République de Corée et Thaïlande.

155. Le Président de la cinquième session du Comité des transports a présenté le rapport du Comité.

156. La Commission a souligné le rôle important de la connectivité des transports dans la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier au profit des pays en développement sans littoral. Dans le droit fil du thème de la session, la Commission a reconnu les effets positifs que les transports pouvaient avoir sur le développement inclusif et la réduction des inégalités, notamment en termes d'accessibilité et de qualité de vie.

157. La Commission, ayant rappelé les résultats de la Conférence ministérielle sur les transports tenue à Moscou en décembre 2016 – notamment la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) – a réaffirmé que le renforcement de la connectivité des transports avait le potentiel de promouvoir la coopération et l'intégration économiques dans la région, reconnaissant à cet égard le rôle important du secrétariat dans la promotion et l'amélioration de la connectivité des transports dans la région.

158. La Commission a estimé que les Accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, le Réseau du Chemin de fer transasiatique et les ports secs constituaient des atouts essentiels pour concrétiser l'ambition d'un système international intégré de transport intermodal et de logistique pour la région. La Commission a également reconnu que l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique pouvait améliorer les relations commerciales et économiques entre les membres de la CESAP, aussi a-t-elle encouragé les États parties à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique à envisager d'adhérer à l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique.

159. La Commission a été informée de diverses initiatives régionales, sous-régionales et nationales visant à améliorer les infrastructures de transport régionales et la connectivité opérationnelle.

160. Dans le domaine du transport routier, la Commission a pris note des efforts engagés par les États membres afin d'améliorer la connectivité des transports routiers internationaux. Il s'agissait notamment de projets visant à étoffer davantage le Réseau routier asiatique et de la négociation et de l'application d'accords sur les véhicules automobiles visant à lever les obstacles non physiques au transport routier international, tels que l'Accord sur les véhicules à moteur conclu entre le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal ; l'Accord sur les véhicules à moteur conclu entre l'Inde, le Myanmar et la Thaïlande et l'Accord sur les véhicules à moteur relevant de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle.

161. Malgré les progrès accomplis, il fallait poursuivre les efforts pour renforcer la connectivité opérationnelle des transports en harmonisant les règles et réglementations applicables aux transports routiers internationaux, en libéralisant davantage les droits de trafic régissant le transport routier transfrontière et en prenant les dispositions nécessaires pour limiter les effets négatifs externes du secteur des transports, en particulier en matière de sécurité routière. Dans ce contexte, la Commission a pris note des demandes d'appui des États membres, désireux de bénéficier d'activités de transfert de connaissances et de renforcement des capacités, en particulier dans les domaines intéressant le régime juridique international pour la facilitation du transport routier transfrontière.

162. En ce qui concerne le transport ferroviaire, la Commission s'est félicitée des initiatives prises par les États membres pour accroître la part du transport ferroviaire transfrontière et en transit et pour créer des réseaux ferroviaires efficaces grâce : a) à l'expansion et à la modernisation des chemins de fer, y compris ceux du Réseau du Chemin de fer transasiatique ; b) au développement d'un réseau ferroviaire interurbain ; c) à l'amélioration des liaisons entre ports maritimes et chemins de fer ; d) à la création de couloirs

ferroviaires dédiés au fret et e) à l'exploitation commerciale des couloirs ferroviaires.

163. La Commission a souligné à nouveau qu'il importait d'harmoniser les règles et réglementations encadrant le transport ferroviaire international, ceci afin de renforcer l'interopérabilité technique, opérationnelle et juridique. Elle a en outre pris note des demandes l'invitant à élaborer des orientations ou un cadre directif ainsi qu'à proposer des activités de renforcement des capacités en vue d'accroître l'efficacité du transport ferroviaire transfrontière, et ainsi d'en assurer l'essor constant.

164. La Commission estimait en outre que les ports secs étaient essentiels à une connectivité de transport ininterrompue et qu'il convenait de faciliter davantage le transport multimodal. Dans ce contexte, elle a été informée du lancement des projets visant à renforcer le cadre institutionnel pour l'implantation de ports secs au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, sans oublier les initiatives visant à fluidifier les opérations de transport intermodal en Asie, ces projets ayant été financés, respectivement, par le Gouvernement de la République de Corée et par celui de la Fédération de Russie. Elle a par ailleurs pris note des activités en projet visant à améliorer le cadre juridique international régissant les services de transport multimodal.

165. En matière de connectivité maritime, la Commission a pris note des progrès accomplis par plusieurs États membres pour accroître l'efficacité du transport maritime et développer et moderniser les infrastructures portuaires ; elle estimait qu'il fallait continuer à améliorer le système régional de navigation maritime pour répondre aux préoccupations croissantes en matière de sécurité maritime.

166. La Commission s'est félicitée des mesures visant à développer le transport ferroviaire et le transport par voie d'eau, qui, selon elle, témoignaient d'une volonté régionale d'améliorer la durabilité du transport de marchandises en faisant une large place à une approche intermodale et intégrée de la connectivité régionale des transports. Dans ce contexte, la Commission a pris note des efforts visant à réduire les émissions de carbone dans le secteur du transport par des mesures visant à accroître la part du rail dans le transport de marchandises et de voyageurs.

167. La Commission a noté que le volume des marchandises transportées par voie terrestre entre l'Asie et l'Europe augmentait rapidement, raison pour laquelle il convenait de renforcer les liaisons de transport Europe-Asie afin de raccourcir le temps de transit et le coût du fret interrégional. La Commission a pris note de l'organisation de concertations interrégionales consacrées à la connectivité des transports entre l'Asie et l'Europe, notamment des résultats de la réunion du groupe d'experts tenue à Bangkok en janvier 2019, et était favorable à la poursuite des travaux du secrétariat visant à améliorer la coordination des transports interrégionaux entre l'Asie et l'Europe.

168. La Commission a fait valoir que, pour assurer le développement durable, il fallait se doter de systèmes de transport sûrs, efficaces, ouverts à tous et respectueux de l'environnement, et qu'à cette fin les technologies novatrices et modernes, notamment les systèmes de transport intelligents, pouvaient jouer un rôle important. La Commission a été informée des démarches entreprises pour mettre en service des systèmes de transport intelligents dans la région, tels que des systèmes d'information aux voyageurs et des systèmes de prélèvement automatisé aux péages.

169. La Commission était particulièrement préoccupée par les conséquences économiques et sociales des accidents de la route, et a souligné qu'il était indispensable de mettre en place des politiques efficaces qui permettraient d'améliorer la sécurité routière. La Commission a réaffirmé que les objectifs, cibles et indicateurs régionaux en matière de sécurité routière pour l'Asie et le Pacifique (2016-2020), adoptés sous leur forme actuelle à la Conférence ministérielle sur les transports, constituaient un outil utile aux États membres afin de les aider à atteindre les cibles en matière de sécurité routière définies dans les objectifs de développement durable, et elle a salué la création du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière.

170. La Commission a été informée des initiatives prises par les États membres en matière de sécurité routière, y compris de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité routière, de la création de conseils et de comités pour la sécurité routière aux niveaux national et local et de la réalisation d'études ciblant les zones réputées dangereuses, cela afin de sécuriser les infrastructures routières. La Commission a également pris note des demandes d'assistance l'invitant à faciliter l'élaboration de systèmes d'analyse et de gestion des données sur les accidents, à promouvoir l'adhésion à la Convention sur la circulation routière et à la Convention sur la signalisation routière, ainsi qu'à favoriser le renforcement des capacités techniques dans le but d'améliorer la sécurité routière par la mise en commun des meilleures pratiques.

171. Le secrétariat convoquerait la réunion Asie-Pacifique sur les transports urbains durables (2020), en partenariat avec le Gouvernement de la Fédération de Russie, pour donner suite à la Conférence internationale de haut niveau « Ville et transports : sécurité, efficacité et durabilité », qui s'était tenue à Khabarovsk (Fédération de Russie) les 4 et 5 septembre 2017.

172. La Commission a souligné la nécessité de renforcer les capacités techniques des autorités en charge des transports et a pris note de la demande d'appui des États membres, qui souhaitaient bénéficier de formations et de travaux de recherche traitant du développement durable des transports.

173. La Commission a remercié les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et de la République de Corée pour les généreuses contributions financières qu'ils versaient pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), et s'est réjoui que lesdits Gouvernements aient l'intention de continuer à le faire.

174. Le représentant de la Chine a invité les représentantes et représentants à participer à la deuxième Conférence mondiale sur le transport durable, prévue à Beijing en mai 2020.

175. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur le transport durable en tant que facteur d'amélioration de l'autonomie, de l'inclusion et de l'égalité en Asie et dans le Pacifique.

Alinéa g)**Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement**

176. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Penser plus loin que la croissance économique pour autonomiser les populations, protéger la planète et atteindre les objectifs de développement durable » (ESCAP/75/15).

177. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée et Philippines.

178. La Commission a appelé au renforcement de la coopération dans le domaine des partenariats public-privé et du financement des infrastructures par le partage de données d'expérience et des activités de renforcement des capacités. Elle a réaffirmé le rôle joué par le secrétariat en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'appui aux politiques visant à aider les États membres à parvenir au développement durable.

179. Si de nombreux pays de la région avaient connu une forte croissance, celle-ci ne s'était pas traduite par une réduction suffisante de la pauvreté et des inégalités. Afin de généraliser les progrès pour les groupes marginalisés, les pays devaient élaborer des politiques efficaces, des cadres législatifs et des institutions solides. À cet égard, la Commission a pris acte des activités menées par plusieurs États membres pour que leurs programmes nationaux de planification et d'investissement soient harmonisés avec les stratégies budgétaires à moyen terme et le Programme 2030 et pour estimer les investissements supplémentaires nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

180. La Commission a souligné que les politiques monétaires et budgétaires devaient soutenir la croissance inclusive tout en assurant la stabilité macroéconomique et en maintenant la discipline budgétaire. Il importait d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et le recouvrement des recettes afin de préserver les ressources budgétaires et de financer le développement des services sociaux et l'amélioration des infrastructures tout en maintenant la dette publique à des niveaux raisonnables.

181. En ce qui concerne le volet dépenses de la politique budgétaire, la Commission a souligné qu'il était primordial d'investir dans l'humain en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux soins de santé et à la protection sociale afin de réduire la pauvreté et de renforcer le capital humain. La Commission a également souligné qu'il importait d'investir dans les infrastructures et dans la planète, sachant que des avantages indirects pouvaient découler de l'action en faveur de la planète, comme par exemple l'augmentation du rendement agricole rendue possible par une meilleure gestion de l'eau.

182. En ce qui concerne le volet recettes de la politique budgétaire, la Commission a constaté qu'il importait d'avoir des recettes fiscales et une base financière solide pour la poursuite efficace des objectifs de développement durable. La Commission a pris note des récentes grandes réformes fiscales entreprises par les États membres pour rationaliser les systèmes fiscaux et renforcer les recettes publiques, afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement de l'impôt, de réglementer le secteur informel de l'économie et de rendre l'impôt plus équitable, simple et efficace. Des dispositions spéciales en matière

de crédit d'impôt pourraient être utilisées pour favoriser les investissements essentiels, par exemple dans les infrastructures, et la Commission a insisté sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies, telles que les systèmes d'identification biométriques, pour améliorer sensiblement l'accès aux biens publics.

183. La Commission a été informée des récentes initiatives et politiques des pays visant à renforcer la coopération Sud-Sud. Ces initiatives comprenaient la création d'un fonds de développement destiné aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, le renforcement des politiques nationales de coopération pour le développement afin d'améliorer l'efficacité de la mobilisation et de l'utilisation des ressources extérieures, et la création d'une équipe spéciale chargée de la finance verte ayant pour objectif de planifier l'élaboration et le financement de projets d'infrastructure verte et de faciliter l'accès aux instruments financiers verts.

184. La Commission a souligné que l'inclusion financière était essentielle pour appuyer le développement, réduire les inégalités et améliorer le bien-être de la société. Elle a pris note des initiatives prises récemment par les États membres pour faciliter l'accès aux produits financiers tels que le crédit et l'assurance. Elle a noté qu'il importait de faire en sorte que les gouvernements soient plus attentifs aux besoins des microentreprises et petites et moyennes entreprises afin de leur faciliter l'accès aux outils de la finance numérique, tels que les prêts d'individu à individu, le financement participatif en capital, le financement des commerçants et du commerce électronique et le financement adossé aux factures. À cet égard, elle a mis l'accent sur la banque mobile, une expérience réussie qui non seulement facilitait l'inclusion financière, mais aussi réduisait la fracture technologique. Les politiques visant à améliorer l'accès à l'éducation et à la protection sociale des groupes marginalisés et défavorisés de la société pourraient favoriser l'inclusion sociale et financière, et la Commission a souligné qu'il importait de faire en sorte que les femmes aient davantage accès aux services financiers dans le cadre des stratégies nationales d'inclusion financière.

185. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Penser plus loin que la croissance économique pour autonomiser les populations, protéger la planète et atteindre les objectifs de développement durable ».

Alinéa h)

Commerce et investissement

186. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (ESCAP/75/16) et de la note du secrétariat sur les défis croissants du commerce et de l'investissement (ESCAP/75/17).

187. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée et Philippines.

188. Le Président de la sixième session du Comité du commerce et de l'investissement a présenté le rapport du Comité.

189. La Commission a estimé que le commerce et l'investissement étaient importants pour le développement durable et qu'il fallait élaborer des politiques appropriées en matière de commerce et d'investissement direct étranger afin de mobiliser des ressources pour les secteurs qui offraient les meilleurs avantages en termes de développement durable. Un représentant a informé la Commission que son pays travaillait à la mise en place d'une politique commerciale globale et qu'il avait déjà signé des accords de libre-échange et des accords commerciaux préférentiels à l'échelle régionale et que d'autres étaient en cours. Ces initiatives aideraient son pays à libéraliser le commerce à l'appui des objectifs de développement durable en créant des débouchés dans les secteurs tournés vers l'exportation.

190. La Commission a pris note avec préoccupation des tensions commerciales mondiales et des incertitudes qui en découlaient, et notamment de la montée du protectionnisme commercial. Certains représentants ont souligné la nécessité de maintenir un système commercial multilatéral fondé sur des règles et non discriminatoire ainsi que de renforcer et de réformer l'Organisation mondiale du commerce en toute transparence afin qu'elle soit mieux adaptée et plus à même de satisfaire les intérêts des pays en développement qui en faisaient partie et de répondre à leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne les difficultés commerciales propres aux pays qui sortaient de la catégorie des pays les moins avancés.

191. La Commission a pris note de l'opinion exprimée par deux représentants selon laquelle les mesures unilatérales de protectionnisme et les sanctions commerciales motivées par des considérations politiques causaient un grave préjudice à l'économie mondiale et à l'ordre international et que personne n'en ressortirait gagnant. Un représentant a demandé à la CESAP de défendre et de promouvoir les principes de la coopération internationale et du multilatéralisme en vue de conclure rapidement l'accord du Partenariat économique global régional et de poursuivre la mise en place d'une zone de libre-échange dans la région de l'Asie et du Pacifique.

192. La Commission a souligné l'importance de la transparence en ce qui concerne les mesures non tarifaires afin de réduire les coûts liés au respect de telles mesures pour toutes les parties prenantes.

193. La Commission, consciente de l'ampleur de la fracture numérique dans la région, a noté qu'il fallait prendre des initiatives visant à renforcer les capacités, à créer une infrastructure numérique et à faciliter le commerce des produits des pays les moins avancés par l'intermédiaire de plateformes de commerce électronique. Un représentant a remercié le secrétariat de l'aide qu'il avait apportée à la rédaction de la législation sur le commerce électronique.

194. La Commission a été informée des efforts déployés par plusieurs États membres pour améliorer le climat des affaires et diminuer le coût des échanges, notamment en réduisant les formalités administratives, en veillant à la qualité des infrastructures et de la logistique, y compris par l'automatisation et l'échange électronique de données, et à la prévisibilité et à l'efficacité de la production, en encourageant les nouveaux secteurs d'activité, en créant des zones économiques spéciales pour l'investissement local et étranger et en apportant un soutien financier aux petites et moyennes entreprises. À cet égard, un représentant a demandé que des partenariats public-privé efficaces soient utilisés pour améliorer le climat des affaires et atteindre les objectifs de développement durable.

195. Un représentant a informé la Commission que son pays était engagé dans plusieurs initiatives de coopération régionale importantes, notamment l'Union économique eurasiatique et le Forum économique oriental à Vladivostok (Fédération de Russie), qui avaient contribué à faire en sorte que la Sibérie soit intégrée à la grande région de l'Asie et du Pacifique.

196. La Commission a été informée qu'un État membre s'était engagé à poursuivre sa coopération avec d'autres pays de la région en vue d'appliquer et d'élargir l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et de la conclusion rapide de l'accord du Partenariat économique régional global.

197. Plusieurs représentants ont évoqué l'importance de la facilitation du commerce pour le renforcement du commerce et de l'investissement et la croissance économique, ainsi que des accords connexes tels que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Plusieurs États membres appliquaient l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et avaient signé l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ou avaient fait des démarches pour y adhérer. Un représentant a invité les autres États membres à adhérer à l'Accord-cadre ou à le ratifier dès que possible.

198. Le prochain Forum Asie-Pacifique des entreprises serait accueilli par la Papouasie-Nouvelle-Guinée à Port Moresby les 20 et 21 juin 2019 et tous les membres et les membres associés de la CESAP étaient invités à y assister.

199. Un représentant a dit qu'il fallait créer une volonté politique au moyen de partenariats lors des réunions du Groupe des Sept et du Groupe des Vingt, des réunions de haut niveau de l'ONU ou d'autres réunions visant à promouvoir des mécanismes de financement novateurs tels que l'investissement à impact social et environnemental, le financement mixte et le prélèvement international de solidarité, et qu'il fallait continuer à examiner cette question au niveau international.

200. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier et de la note du secrétariat sur les défis croissants du commerce et de l'investissement.

Alinéa i)

Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

201. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/18), du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/19), de la note du secrétariat sur la connectivité numérique et l'économie numérique (ESCAP/75/20), du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) (ESCAP/75/INF/5) et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) (ESCAP/75/INF/6).

202. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Inde ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Sri Lanka et Thaïlande.

203. Un des Vice-Présidents de la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a présenté le rapport du Comité.

204. Le Président de la quatorzième session du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a présenté le rapport du Conseil.

205. La Commission a constaté que les technologies de l'information et de la communication, la science, la technologie et l'innovation étaient des moyens essentiels de mettre en œuvre le Programme 2030 et qu'elles étaient indispensables à la préparation de la quatrième révolution industrielle, à la transformation numérique et à la croissance économique dans tous les secteurs.

206. La coopération régionale concernant les technologies émergentes, le partage des connaissances, la mise en commun des meilleures pratiques et le renforcement des capacités afin d'élaborer des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation était nécessaire, et la Commission a souligné qu'il fallait mettre au point de nouveaux paramètres et indicateurs pour mesurer les résultats obtenus dans le cadre de ces politiques.

207. La Commission a noté qu'il existait des disparités entre les régions mais aussi à l'intérieur des régions, s'agissant du capital humain, en particulier chez les femmes, des ressources économiques insuffisantes et de l'accès limité aux nouvelles technologies, ce qui entravait souvent la pleine réalisation du potentiel technologique des pays en développement. Si rien n'est fait de toute urgence, le fossé numérique qui se creuse pourrait exacerber les inégalités sociales et économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. Un représentant a accueilli avec satisfaction le Fonds de soutien à l'innovation, qui vient essentiellement en aide aux entreprises créées par des femmes en favorisant l'accès au financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises grâce à des solutions technologiques.

208. L'Internet à large bande a amélioré l'accès à des informations utiles sur l'éducation et la santé, ainsi que sur le commerce électronique et les services publics, ce qui a amélioré le bien-être des personnes, des communautés et des populations. Le développement de l'infrastructure de base des technologies de l'information et de la communication était la clef de la transformation numérique.

209. La Commission a noté qu'il restait important de disposer d'une plateforme régionale de coopération pour promouvoir la connectivité numérique, y compris la mise en œuvre en temps voulu du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, pour parvenir au développement durable, à la réduction des risques de catastrophe et à l'amélioration de la qualité de vie par divers moyens et notamment au moyen de politiques favorables, de programmes numériques nationaux et de la mise en commun des infrastructures. Un représentant a demandé au secrétariat d'accélérer la mise au point de projets sous-régionaux dans le cadre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et les travaux de recherche portant sur le déploiement commun, la connectivité à large bande et la gestion du trafic Internet, entre autres.

210. La Commission a noté l'importance des compétences techniques et des statistiques en matière de technologies de l'information et de la communication afin de suivre les progrès réalisés tout en tirant le meilleur parti des possibilités offertes par l'économie numérique.

211. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, l'accent pourrait être mis sur la réalisation d'études de faisabilité détaillées dans des domaines essentiels tels que la connectivité transfrontalière, la résilience des réseaux numériques aux catastrophes naturelles, la cybersécurité, la fracture numérique, y compris la problématique femmes-hommes qui y est associée, les mécanismes de financement et le déploiement commun.

212. Plusieurs représentants ont souligné qu'il importait d'établir et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin de tirer parti des technologies numériques aux fins d'un développement inclusif et durable. Ils ont insisté sur le rôle important que jouaient les institutions régionales, à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, dans la coopération régionale, l'échange d'experts, le partage des connaissances et la recherche sur l'économie numérique.

213. La Commission a exprimé sa satisfaction et son appui au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, soulignant l'importance de ses activités de renforcement des capacités pour les politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation, la diffusion et le transfert des nouvelles technologies, la promotion du partage des connaissances et la facilitation de la coopération régionale.

214. Un représentant a remercié le Centre de l'appui qu'il avait apporté à la création d'une base de données nationale pour les demandes relatives à la technologie qui faciliterait le transfert de technologie à l'artisanat et aux petites entreprises et d'avoir organisé un atelier régional visant à renforcer les capacités des parties prenantes en matière de transfert et de commercialisation de technologie.

215. Le représentant du pays hôte du Centre a déclaré que ce dernier était considéré comme une institution régionale prestigieuse qui apportait un appui important aux États membres afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. Il a noté avec satisfaction que son pays accueillait le Centre depuis 42 ans et a annoncé qu'il continuerait de lui apporter son appui en s'engageant à porter ses contributions financières volontaires annuelles de 200 000 dollars par an à 400 000 dollars par an. Il a encouragé les autres États membres à augmenter leurs contributions volontaires afin d'atteindre le niveau correspondant à la décision prise par le Conseil d'administration en 2009.

216. Le représentant du pays hôte du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement a apprécié la contribution du Centre, notamment par ses activités de développement des capacités dans la région et ses programmes phares de formation à l'intention des décideurs, des femmes et des jeunes. Il s'est également félicité des efforts déployés par le Centre pour renforcer les capacités des décideurs dans les domaines de la gouvernance axée sur les données, de la sécurité informatique et de la protection de la vie privée, en coopération avec le Ministère des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

217. Le représentant a réaffirmé que le pays hôte continuait d'apporter un soutien financier et opérationnel au Centre et a appelé au renforcement du partenariat avec les États membres afin de réaliser le Programme 2030.

218. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa treizième session et le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session, et pris acte de la note du secrétariat sur la connectivité numérique et l'économie numérique.

219. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 75/7 sur la promotion de la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale et la résolution 75/8 sur la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

Alinéa j) Statistiques

220. Outre les documents qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/75/4/Add.1), du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/21), du rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/22) et de la note du secrétariat intitulée « Statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : défis à relever et solutions innovantes en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/75/23).

221. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; Samoa et Thaïlande.

222. Le Président de la sixième session du Comité de statistique a présenté le rapport du Comité.

223. La Commission a souligné qu'il importait de disposer de statistiques officielles de qualité, fiables et actualisées pour veiller à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et pour renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. La Commission s'est félicitée de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » qui contribuerait à mobiliser un appui politique pour renforcer l'investissement dans les systèmes statistiques nationaux afin de produire en temps voulu des statistiques de qualité, fiables, actualisées et ventilées aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

224. La Commission a noté les initiatives prises par les États membres pour recenser les manques de données et améliorer la couverture et l'accessibilité des données. Ces initiatives consistaient notamment à donner accès aux bases de données de statistiques officielles, à intégrer de nouvelles données dans les statistiques officielles, à incorporer des données administratives aux statistiques officielles et à élaborer une stratégie nationale sur les statistiques

pour faire en sorte que les utilisateurs et les décideurs disposent des données nécessaires. Un représentant a insisté sur l'appui que les partenaires de développement continuaient d'apporter aux initiatives portant sur l'utilisation des mégadonnées afin d'obtenir des statistiques officielles à partir de sources novatrices.

225. Plusieurs États membres avaient progressé dans la mise en œuvre de l'identification fondée sur l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil. La Commission a pris note des préparatifs faits par les États membres et des engagements qu'ils avaient pris en vue de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) et du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

226. La Commission a remercié le secrétariat et salué les activités de renforcement des capacités qu'il avait menées aux fins de la production et de la diffusion de statistiques officielles et de statistiques sur l'environnement et les ressources naturelles, du suivi et de la communication d'information sur les objectifs de développement durable et la promotion de l'amélioration des systèmes statistiques nationaux afin que les décisions soient prises sur la base de données factuelles.

227. La Commission a félicité le secrétariat du rapport de 2019 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, intitulé *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2019*, et du Portail Asie-Pacifique sur les objectifs de développement durable qui était un outil convivial et facile d'accès pour présenter les progrès accomplis aux niveaux national, sous-régional et régional concernant le Programme 2030. Le secrétariat avait mis en évidence le manque de données caractéristiques dans la région et l'importance du renforcement des systèmes statistiques nationaux.

228. Un représentant a remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait apporté au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et a exprimé son intérêt pour les activités de partage des connaissances et des expériences. Le représentant a souligné qu'il importait que les partenaires de développement continuent d'appuyer les activités de renforcement des capacités pour pallier le manque de données associées aux objectifs de développement durable.

229. La Commission s'est félicitée du travail accompli par le secrétariat dans la mise en œuvre de l'outil EPIC (Every policy is connected) afin de faciliter le dialogue entre les décideurs, les utilisateurs et les producteurs de données. Plusieurs gouvernements avaient fait des progrès dans l'utilisation de l'outil afin de définir les questions qui exigeaient une action politique et de faire en sorte de disposer de données et de statistiques ventilées pertinentes en rapport avec les bénéficiaires visés.

230. La Commission s'est également félicitée du travail accompli par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en vue de renforcer les capacités des statisticiens officiels grâce à divers programmes de formation adaptés aux besoins de chaque pays pour produire des statistiques de qualité. La Commission a apprécié la contribution de l'Institut à l'acquisition des compétences requises eu égard au Comité de statistique et à l'élaboration du document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » et

souligné qu'il importait qu'il continue d'apporter son appui au renforcement des capacités statistiques nationales.

231. Le représentant du pays hôte de l'Institut a demandé au secrétariat de pourvoir les postes vacants de chargé de cours au niveau demandé afin d'assurer la bonne exécution du programme de travail de l'Institut. Le pays hôte se félicitait des activités menées par l'Institut en tant que secrétariat du Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique qui assurait le partenariat entre les établissements de formation, le partage d'informations et la coordination des activités de formation dans la région. Le représentant a déclaré que le pays hôte continuait d'apporter son appui à la mise en œuvre du programme de l'Institut.

232. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatorzième session et a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : défis à relever et solutions innovantes en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/75/23).

233. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a pris note du rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et approuvé la liste des membres du Groupe directeur régional pour la deuxième période (2020-2024).

234. À sa cinquième séance plénière, la Commission a adopté la résolution 75/9 sur la mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».

Point 5 de l'ordre du jour

Perspectives sous-régionales sur le thème de la session : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »

235. La Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/24) et de la note du secrétariat intitulée « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales » (ESCAP/75/25).

236. Des représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Fidji ; Inde ; Kazakhstan ; Népal ; Pakistan ; Samoa et Tuvalu.

237. La Secrétaire exécutive a fait quelques observations préliminaires au dialogue qui a réuni les représentantes et représentants des organisations et groupes sous-régionaux ci-après : M^{me} Usana Berananda, Présidente de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, s'exprimant au nom de la Thaïlande ; M. Pankaj Hazarika, Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle ; M. Dionisio da Costa Babo Soares, au nom du Groupe g7+ des États fragiles ; M. Tuguldur Baajikhuu, Initiative du Grand-Tumen ; M. Sione Tekiteki, secrétariat du Forum des îles du Pacifique ; M. Vladimir Potapenko, Organisation de Shanghai pour la coopération ; M. Chanchal Sarkar, Association sud-asiatique de coopération régionale et M. Lee Jong-heon, Secrétariat de coopération trilatérale.

238. Les participantes et participants ont fait état, chacun à la lumière du contexte de développement qui prévalait au niveau de la sous-région qui les concernait, des diverses difficultés et priorités qui étaient les leurs en matière de coopération. En Asie du Sud-Est, il s'agissait de faire jouer la complémentarité entre, d'un côté, les Grandes orientations de la Communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à l'horizon 2025 et, de l'autre, le Programme 2030 afin d'avancer sur les enjeux prioritaires, cela afin de réduire les écarts de développement entre les États membres et de mieux faire face aux grandes questions intersectorielles, comme celles touchant à la connectivité et aux changements climatiques. En ce qui concerne le Pacifique, les efforts devaient porter sur l'initiative « Pacifique bleu », ainsi que sur les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre la dégradation de la santé des océans. L'Asie du Nord-Est devait quant à elle s'attacher à définir une vision à long terme axée sur la promotion des échanges et des transports transfrontières sans entrave, tandis que pour l'Asie du Sud, l'accent devait être mis sur la facilitation de la croissance du commerce et les investissements, l'amélioration des données statistiques et le renforcement des capacités des pays les moins avancés qui s'apprêtaient à sortir de cette catégorie. Pour les membres du Groupe g7+ des États fragiles, l'essentiel était d'œuvrer au règlement des conflits et à la constitution de partenariats pour la consolidation de la paix, et de surveiller les situations de fragilité.

239. Les participantes et participants ont également appelé la CESAP à continuer de faire fonction de forum d'échange sur les possibilités de coopération entre les Nations Unies et les États membres, leurs organisations et leurs groupes divers. Ils souhaitaient également que la CESAP propose des possibilités de réflexion approfondie, ainsi que des dispositifs de partage d'informations, d'apprentissage entre pairs et de renforcement des capacités qui s'inscrivent dans le cadre des activités de leurs organisations et de celles du système des Nations Unies, afin de promouvoir les synergies et de réduire les doubles emplois. Les intervenantes et intervenants ont salué les efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir le dialogue aux fins de la coopération entre les organisations et groupes sous-régionaux et l'ont invité à continuer de fournir une assistance technique, en produisant des études thématiques tenant compte des priorités des sous-régions et en facilitant le dialogue entre les sous-régions et à l'intérieur de celles-ci.

240. M^{me} Berananda a noté que les synergies entre les Grandes orientations de la communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030 avaient été mises en évidence dans l'initiative relative aux complémentarités, un rapport sur la question ayant fait ressortir cinq domaines de coopération prioritaires : élimination de la pauvreté ; infrastructures et connectivité ; gestion durable des ressources naturelles ; consommation et production durables et résilience. En novembre 2019, l'ASEAN prévoyait d'ouvrir le centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable, qui serait implanté à Bangkok. L'oratrice a indiqué que l'ASEAN était disposée à partager son expérience avec d'autres organisations sous-régionales, notamment par l'intermédiaire de ce nouveau centre, avec l'appui du secrétariat.

241. M. Soares a déclaré qu'à moins que les membres du Groupe g7+ des États fragiles ne relèvent les défis inhérents aux conflits, à la pauvreté, aux catastrophes naturelles et au maintien de la paix, suivant une approche de développement conciliant les réalités militaires et les aspects humanitaires, il serait impossible d'atteindre les objectifs de développement durable, d'autant plus que le Groupe avait déjà accumulé un retard s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement. M. Soares a déclaré que le Groupe avait tiré

profit de sa collaboration avec les Nations Unies : certains conflits avaient été réglés, des élections avaient été organisées avec succès et des gouvernements démocratiques avaient été formés. Sachant que les statistiques étaient un domaine important, il estimait que le manque de données était un problème pour les pays qui se préparaient à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il a invité la CESAP et d'autres instances régionales à épauler le Groupe en l'informant des meilleures pratiques à privilégier et en proposant des programmes individualisés de renforcement des capacités.

242. M. Tekiteki a évoqué la visite récente du Secrétaire général dans le Pacifique et rappelé que les questions intéressant les changements climatiques, les océans et l'inclusion sociale étaient des domaines prioritaires pour la sous-région du Pacifique. L'initiative « Pacifique bleu » avait pour but de mettre en évidence le potentiel et la richesse que recelaient les océans, si bien qu'il était essentiel de renforcer la coopération et de redoubler de volonté si l'on voulait contrer les menaces que représentaient les changements climatiques et la pêche illégale et non viable. M. Tekiteki a informé la Commission de certaines initiatives sous-régionales, telle la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, selon laquelle les changements climatiques constituaient la principale menace pour la sécurité du Pacifique. Il a suggéré de resserrer la coopération entre, d'une part, la CESAP et les organisations sous-régionales et, de l'autre, les organisations sous-régionales elles-mêmes afin de faire face aux changements climatiques, de réduire les risques de catastrophe et de veiller à ce que les océans soient gérés et utilisés de manière durable. Pour lui, la sous-région du Pacifique pâtissait d'une surabondance d'organisations sous-régionales, régionales et internationales qui cherchaient à obtenir des financements pour leurs programmes et travaillaient sur leurs propres projets en toute discrétion. Il a fait valoir que la région gagnerait à agir de manière plus cohérente et coordonnée, le Pacifique étant constitué de pays de taille modeste et dotés de peu de moyens, où l'incapacité des partenaires de développement à coordonner et unir leurs efforts faisait peser un lourd fardeau aux États membres. À l'avenir, ces pays devraient chercher à conclure des accords conjoints entre les commissions et organisations régionales ou sous-régionales, qui permettraient d'examiner les enjeux, les priorités et les mécanismes d'exécution.

243. M. Baajikhuu a souligné qu'il était essentiel de promouvoir la coordination intergouvernementale afin de développer les couloirs de transport régionaux, notamment en améliorant les infrastructures transfrontières, et d'harmoniser les régimes réglementaires pour faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises. Les organes de coopération sous-régionaux pourraient se doter de structures destinées à faciliter la création de liaisons ininterrompues entre les couloirs sous-régionaux, ces structures pouvant servir à promouvoir les efforts d'harmonisation entre les différents systèmes réglementaires. Il a également souligné qu'il était judicieux de s'inspirer des bonnes pratiques et procédures de telle ou telle sous-région, et estimait que la CESAP avait à cet égard un rôle important à jouer pour rapprocher les organisations sous-régionales afin de faciliter les échanges. Il a dit qu'il souhaiterait voir se développer une coopération plus institutionnalisée et plus globale entre la CESAP et l'Initiative du Grand-Tumen afin de tirer parti des complémentarités de leurs mandats.

244. L'Association sud-asiatique de coopération régionale facilitait la coopération dans les domaines du commerce, de l'agriculture, du développement rural, de l'environnement et des changements climatiques, de la connectivité et autres dossiers d'importance. M. Sarkar a constaté avec préoccupation que la sous-région avait beau enregistrer le taux de croissance

le plus rapide de la région Asie-Pacifique, elle représentait encore une part considérable de la pauvreté à l'échelle mondiale, précisant que la croissance économique n'avait pas créé suffisamment de possibilités d'emploi. Les statistiques jouaient un rôle important en aidant les pays à formuler des politiques fondées sur des données concrètes ainsi qu'à évaluer leurs résultats par rapport à divers indicateurs. M. Sarkar a réaffirmé que la CESAP avait un rôle clef à jouer pour centraliser, autour d'une même plateforme, les organisations sous-régionales. Il a souligné l'importance de l'échange d'informations entre les diverses organisations régionales et a demandé à la CESAP d'inclure ce type d'initiatives dans son plan de travail. La CESAP pouvait également contribuer au renforcement des capacités des institutions sous-régionales, très diverses de par leur composition et leur nature. Du reste, des projets de recherche, ainsi que des programmes d'échange et de coopération dans les domaines nouveaux et émergents pourraient être entrepris.

245. M. Lee s'est dit préoccupé par l'émergence du protectionnisme et de la « slowbalization » – autrement dit le ralentissement de la mondialisation –, phénomène nouveau qui se substituait à la mondialisation, se caractérisant par une contraction des flux de capitaux et une perte de dynamisme des chaînes de valeur mondiales. Il a insisté sur l'importance de préserver la gouvernance économique régionale en multipliant les possibilités d'interconnectivité entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. La CESAP pouvait y contribuer en établissant des passerelles propices à l'échange de vues entre les représentantes et représentants des organisations sous-régionales et autres parties, leur permettant de se concerter et d'ébaucher une vision de l'avenir de la région Asie-Pacifique.

246. M. Hazarika a fait savoir que les membres de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle travaillaient dans 14 secteurs de coopération différents, dont le commerce, les investissements, les technologies, l'énergie, le développement humain, le tourisme et les transports. Son organisation travaillait sur la conclusion d'un mémorandum d'accord avec la CESAP. Les organisations sous-régionales dotées d'un mécanisme de coopération tel que celui qui existait entre l'ASEAN et l'ONU étaient mieux à même de faire progresser l'action en faveur des objectifs de développement durable. Il a recommandé à la CESAP de mener une étude approfondie sur les organisations régionales afin de déterminer si les objectifs visés dans leurs plans directeurs, accords et cadres avaient été atteints, puis de leur faire part des recommandations issues de cette étude en indiquant comment stimuler davantage les synergies entre les diverses organisations régionales.

247. M. Potapenko a souligné que la coopération et l'intégration économiques régionales étaient indispensables à la prospérité partagée des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, en particulier en ce qui concerne les pays en développement sans littoral d'Asie centrale. Il a évoqué plusieurs initiatives menées par cette organisation, citant notamment l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux. Il a invité la CESAP à mener des projets en partenariat avec elle, notamment dans la perspective de l'élaboration d'un accord de transport ferroviaire.

248. La Commission a salué la contribution du secrétariat et de ses bureaux sous-régionaux, estimant qu'ils facilitaient les concertations et la mise en commun des connaissances au niveau régional ainsi qu'à l'échelon sous-régional. D'après un représentant, les forums régionaux et sous-régionaux étaient pertinents car ils permettaient de se pencher sur des dossiers

d'importance régionale ou sous-régionale qui appelaient des mesures collectives, comme les questions relatives au commerce, à la politique budgétaire, aux technologies, aux migrations et aux changements climatiques. La Commission avait un rôle à jouer pour améliorer l'établissement de rapports, à l'échelle du système, sur les objectifs de développement durable dans la région, conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

249. La Commission a noté que, compte tenu de la taille importante de la population de l'Asie du Sud par rapport à sa contribution globale au produit intérieur brut mondial, le Programme 2030 ne pourrait aboutir sans que les pays de la sous-région atteignent les objectifs de développement durable. Les représentantes et représentants ont échangé des données d'expérience sur l'utilisation de certains outils permettant de mesurer les progrès accomplis par les pays quant aux objectifs de développement durable, outils qui pourraient être partagés avec d'autres pays de la région. La Commission s'est réjouie des possibilités permettant aux sous-régions de débattre des meilleures pratiques et connaissances dans la mise en œuvre du Programme 2030, particulièrement utiles aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

250. La Commission a souligné que les changements climatiques faisaient peser une menace sur les petits États insulaires en développement du Pacifique, d'où la nécessité de renforcer la résilience, de mieux prévenir les risques de catastrophe et de se mobiliser en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines. Elle a également indiqué qu'il fallait améliorer la collecte de données et les statistiques des pays et mettre sur pied de véritables partenariats régionaux stratégiques pour promouvoir la croissance verte, les énergies renouvelables, la réduction des risques de catastrophe et pour faciliter le redressement après une catastrophe.

251. La Commission s'est fait l'écho de l'engagement à renforcer la coopération sous-régionale et a appelé le secrétariat à continuer de fournir une assistance technique aux organisations sous-régionales et à susciter des occasions d'apprentissage entre pairs et de mise en commun des connaissances entre les sous-régions.

252. La Commission a été informée des activités du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et du projet d'établir un secrétariat pour le Programme, cela afin de faciliter la coopération et l'intégration régionales dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale.

253. Du fait du coût des transports et des communications, de sa population parsemée et peu importante et de son économie peu développée et fragmentée, cette vaste région océanique qu'était le Pacifique se heurtait à des défis bien particuliers et était de plus en plus vulnérable aux chocs économiques mondiaux et aux catastrophes liées aux phénomènes climatiques. C'est pourquoi il fallait mettre davantage l'accent sur le facteur risque ainsi que sur la résilience lors de la conception de stratégies de financement du développement, dans un souci de renforcement des capacités d'adaptation. La croissance verte, les énergies renouvelables, la pêche, le tourisme et les activités agricoles très spécialisées présentaient d'intéressants débouchés. Par ailleurs, il fallait tirer parti des avancées en matière de technologies de l'information et de la communication et de connectivité, notamment dans le domaine du transport durable, pour favoriser de meilleurs débouchés économiques et des progrès sur le plan de l'égalité et de l'autonomisation, en particulier en ce qui concerne les questions de genre, les jeunes, l'éducation, la santé, le handicap et la culture.

254. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session et pris acte de la note du secrétariat intitulée « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales ».

Point 6 de l'ordre du jour
Questions relatives à la gestion

255. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration liminaire sur les questions de gestion.

Alinéa a)
Projet de plan-programme pour 2020

256. La Commission était saisie du projet de plan-programme pour 2020 (ESCAP/75/26) et des informations supplémentaires concernant le plan-programme et l'exécution du programme (ESCAP/75/INF/2).

257. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé le projet de plan-programme pour 2020 et pris note des informations supplémentaires concernant le plan-programme et l'exécution du programme.

258. Après l'approbation du projet de plan-programme pour 2020, la représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que son Gouvernement se ralliait au consensus sur le plan-programme malgré ses inquiétudes concernant certains projets et partenariats. Elle a invité le secrétariat à consulter les États membres dans les plus brefs délais concernant la mise en œuvre du plan et à traiter cette question longuement et en toute transparence. En outre, son Gouvernement était favorable à une articulation plus claire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. En ce qui concerne l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, elle a déclaré que son Gouvernement n'appuyait pas l'initiative et réaffirmé la position de son pays, à savoir qu'il agirait dans son intérêt souverain, y compris sur les questions commerciales. Elle a également partagé l'avis de son Gouvernement selon lequel la mise en œuvre du Programme 2030 devrait tenir compte des politiques et priorités nationales et respecter l'indépendance des mandats qui régissent les autres mécanismes et institutions, sans préjudice des uns ou des autres.

259. La représentante de l'Inde a informé la Commission que son Gouvernement s'associait au consensus sur le projet de plan-programme pour 2020 et soumettrait ses vues au secrétariat.

Alinéa b)
Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019

260. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur les modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (ESCAP/75/27).

261. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé les modifications proposées pour l'exercice biennal 2018-2019.

Alinéa c)**Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités**

262. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités » (ESCAP/75/28).

263. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Japon ; République de Corée et Thaïlande.

264. La Commission a noté que le montant total des contributions en espèces reçues par la CESAP en 2018 au titre des activités de coopération technique s'élevait à 27,4 millions de dollars, dont 17,5 millions provenaient de donateurs bilatéraux qui demeuraient ainsi la principale source de financement extrabudgétaire.

265. Le représentant du Bangladesh a exprimé son soutien aux programmes et activités du secrétariat et a fait part de l'intention du Gouvernement bangladais de continuer de verser des contributions aux institutions régionales de la CESAP et d'envisager une augmentation des contributions.

266. Le représentant du Cambodge a noté le rôle essentiel joué par le Centre pour la mécanisation agricole durable dans la promotion de la durabilité par des pratiques agroécologiques, la conservation agricole et la coopération régionale dans le domaine de la mécanisation agricole. Il a également noté que son pays avait accueilli plusieurs manifestations du Centre auxquelles il avait aussi contribué, et exprimé la volonté de son Gouvernement d'appuyer les travaux des institutions régionales de la CESAP, dont le Centre, par des contributions budgétaires et une aide en nature.

267. La représentante de la République de Corée a noté que son Gouvernement avait apporté son plein appui aux travaux de la CESAP dont il était l'un des principaux donateurs, tant du point de vue des contributions en espèces qu'en nature. Pour 2019, son Gouvernement comptait verser une contribution d'un montant similaire à celle versée en 2018.

268. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités » et s'est félicitée des contributions d'un montant de 5,7 millions de dollars environ annoncées pour 2019 par les membres et les membres associés suivants : Brunéi Darussalam ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Macao (Chine) et Thaïlande.

Alinéa g)**Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie**

269. La Commission était saisie du rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (ESCAP/75/29) et du document d'information sur l'évaluation du Centre (ESCAP/75/INF/3).

270. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; États-Unis d'Amérique et Inde.

271. Les représentantes et représentants de l'Inde se sont félicités des constatations faites selon lesquelles le mandat du Centre demeurerait pertinent dans le cadre de la réforme en cours de la CESAP et du Programme 2030. Le Gouvernement indien apportait son appui au Centre depuis 40 ans et versait des contributions volontaires à la CESAP. Les représentantes et représentants ont exprimé la détermination de leur Gouvernement à soutenir le Centre afin que celui-ci puisse fournir efficacement des services aux membres et aux membres associés sur une base durable. Leur Gouvernement porterait ses contributions volontaires annuelles de 200 000 dollars à 400 000 dollars, afin de renforcer le Centre et de créer une base de ressources financières confortable pour qu'il exécute divers programmes de renforcement des capacités dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le renforcement de l'appui institutionnel apporté chaque année permettrait au Centre de fonctionner plus efficacement en mettant davantage l'accent sur le transfert, la diffusion et la transmission de technologies nouvelles et respectueuses de l'environnement aux pays en développement à des conditions favorables et sur la réalisation d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique de qualité.

272. Les représentantes et représentants de l'Inde ont noté que le rapport d'évaluation mentionnait précisément les réalisations du Centre qui avaient été utiles ou avaient eu un impact dans les pays membres de la région. Ils ont appelé l'attention de la Commission sur la troisième recommandation du rapport d'évaluation, invitant les membres du Conseil d'administration du Centre à mettre en œuvre sa décision de 2009 dans laquelle il engageait les pays membres à porter leur contribution annuelle à 30 000 dollars pour les pays en développement et à 7 000 dollars pour les pays les moins avancés. Les représentantes et représentants de l'Inde ont demandé au secrétariat de les aider à finaliser la future feuille de route concernant l'utilisation des dépenses budgétaires supplémentaires dans le cadre de l'accord avec le pays hôte et ont réaffirmé la position de leur Gouvernement selon laquelle le renforcement des effectifs et des ressources du Centre ne devait constituer ni un écart par rapport à l'accord avec le pays hôte ni une violation dudit accord. Les représentantes et représentants de l'Inde ont également demandé au secrétariat de les aider à obtenir davantage de contributions volontaires non seulement des États membres mais aussi d'autres sources.

273. Citant l'évaluation du Centre, le représentant de la Chine s'est dit très préoccupé par la viabilité financière du Centre et a appelé l'attention sur la conclusion du rapport d'évaluation dans laquelle il était dit que l'effectif du Centre avait été ramené de 14 à 6 personnes au cours des 40 dernières années ; il s'est enquis du bien-fondé de cette réduction et a notamment demandé si elle était le résultat d'une stratégie visant à accroître l'efficacité ou d'autres contraintes. Il a demandé au secrétariat de préciser si un effectif de six personnes et l'augmentation des contributions annuelles du Gouvernement indien à 400 000 dollars seraient suffisants pour appuyer le fonctionnement du Centre. Les ressources des institutions régionales devraient être financées par des contributions extrabudgétaires, comme le prévoient les statuts du Centre révisés dans la résolution 72/3 de la Commission.

274. En réponse à la question qui lui avait été posée, le secrétariat a fait référence à la décision 5 du rapport du Conseil d'administration du Centre et déclaré que celui-ci lui avait demandé de continuer à engager des discussions bilatérales avec le Gouvernement indien afin de régler à l'amiable la question de l'accord avec le pays hôte et du financement requis pour le personnel recruté au niveau international. Dans cette décision, le Conseil avait également prié le secrétariat de lui rendre compte des résultats des débats à sa quinzième session.

275. Le représentant de la Chine a estimé que le Centre se heurtait à un grave problème car il ne disposait pas de personnel recruté sur le plan international et que les contributions supplémentaires du Gouvernement indien ne pouvaient que couvrir les frais de gestion du Centre. Le Gouvernement chinois était membre du Conseil d'administration et il a souligné le rôle du Centre dans la promotion du transfert de technologie. Il était dans l'intérêt de tous les membres de la CESAP de veiller à ce que le Centre demeure viable financièrement.

276. Les représentantes et représentants de l'Inde ont rappelé la quatorzième session du Conseil d'administration, lors de laquelle le Conseil avait finalisé son rapport destiné à la Commission. Les représentantes et représentants ont également rappelé que, dans sa décision 5, le Conseil avait prié le secrétariat et le Gouvernement du pays hôte de poursuivre leurs discussions bilatérales et d'en rendre compte à la session suivante du Conseil. Les représentantes et représentants ont en outre rappelé une enquête réalisée auprès des parties prenantes selon laquelle 80 % des pays membres interrogés avaient déclaré que la viabilité du Centre était assurée à son niveau actuel de ressources humaines et financières. Ayant souligné l'importance des travaux du Centre, les représentantes et représentants ont rappelé que leur Gouvernement avait annoncé, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, que ses contributions volontaires annuelles au Centre seraient portées à 400 000 dollars.

277. S'agissant des conclusions du rapport d'évaluation, les représentantes et représentants de l'Inde ont fait observer que le Conseil lui-même n'avait fait que prendre note de ce rapport. Les représentantes et représentants de l'Inde ont également indiqué que le poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-5) avait été supprimé en raison d'un manque de fonds, et fait remarquer qu'en vertu de l'accord avec le pays hôte, le personnel recruté sur le plan international devait être financé par des ressources extrabudgétaires, ce qui n'était pas du ressort du Gouvernement du pays hôte. Les représentantes et représentants ont demandé aux États membres de verser des contributions volontaires au Centre, compte tenu de l'importance de ses travaux.

278. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et de l'évaluation du Centre.

Point 7 de l'ordre du jour

Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission

279. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 (ESCAP/75/30) et du résumé des débats établi par le Président (ESCAP/75/INF/4).

280. Le représentant du Pakistan a fait une déclaration.

281. Le représentant du Pakistan a noté qu'il importait d'examiner l'appareil de conférence de la Commission afin qu'il soit toujours adapté à l'évolution des réalités. Rappelant que les États membres avaient participé à des débats informels approfondis sur cette question au cours des mois qui avaient précédé la session, il a indiqué que son Gouvernement soutenait une approche progressive du processus d'examen et était prêt à y participer activement.

282. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 et du résumé des débats établi par le Président.

283. À sa cinquième séance plénière également, la Commission a décidé, en tant que principe général et sans préjudice de l'article 13 de son Règlement intérieur, que la présidence de ses sessions serait assurée à tour de rôle par le (la) représentant(e) de chacune des cinq sous-régions¹.

284. À sa cinquième séance plénière, la Commission, consciente qu'elle devait s'adapter face à l'évolution de la situation de développement dans la région de l'Asie et du Pacifique en surmontant les difficultés et en tirant parti des possibilités et être à même de réaliser les objectifs définis conformément au Programme 2030, a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner plus avant les questions relatives à l'examen de son appareil de conférence, conformément aux dispositions de ses résolutions 71/1 et 73/1, et l'a prié de lui soumettre ses conclusions et recommandations à sa soixante-seizième session, sans préjudice de l'examen final de l'appareil de conférence qui sera mené à sa soixante-dix-huitième session. La Commission a prié la Secrétaire exécutive de prendre les dispositions voulues et de fournir les informations qui convenaient ou qui lui étaient demandées, afin d'appuyer les délibérations du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner l'appareil de conférence de la Commission.

Point 8 de l'ordre du jour

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

285. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/75/31).

286. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration.

287. Le Représentant permanent de l'Inde auprès de la CESAP a présenté le rapport du Comité consultatif au nom des membres du Comité consultatif.

288. Le représentant du Bangladesh a noté que le Comité consultatif était un espace utile d'échange de vues entre les États membres et le secrétariat et a souhaité qu'il joue un rôle plus actif à l'avenir.

289. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a pris note du rapport du Comité consultatif.

Point 9 de l'ordre du jour

Dates, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020)

290. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur les dates, le lieu et le thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020) (ESCAP/75/32).

¹ Les cinq sous-régions de la Commission, conformément au document paru sous la cote A/62/708, sont les suivantes : Asie de l'Est et du Nord-Est ; Asie du Nord et Asie centrale ; Asie du Sud et du Sud-Ouest ; Asie du Sud-Est et Pacifique.

291. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a décidé que sa soixante-seizième session se tiendrait à Bangkok, du 18 au 22 mai 2020 et qu'elle aurait pour thème « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable ».

292. Le représentant du Japon a noté que son Gouvernement organisait la Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique tous les trois ans et que, par le passé, les dates de cette réunion et celles de la session de la Commission avaient été fixées de manière coordonnée afin de faciliter la participation des représentantes et représentants des îles du Pacifique aux deux réunions. Il a noté que la prochaine Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique se tiendrait en 2021 et demandé qu'il en soit tenu compte au moment de décider des dates de la soixante-dix-septième session de la Commission.

Point 10 de l'ordre du jour

Questions diverses

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

293. Outre la République islamique d'Iran, pays hôte, la Commission a élu les membres et les membres associés ci-après au Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour la période 2019-2022 : Bangladesh ; Cambodge ; Fidji ; Inde ; Macao (Chine) ; Mongolie ; Pakistan et Turquie.

Élection des membres du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

294. Outre le Japon, pays hôte, la Commission a élu les pays ci-après au Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique pour la période 2019-2022 : Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Mongolie ; Pakistan ; République de Corée et Thaïlande.

Point 11 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Commission

295. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a adopté à l'unanimité le rapport sur les travaux de sa soixante-quinzième session (ESCAP/75/35).
